

Exercice 1992 - Compte administratif

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à l'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, le Conseil Municipal est appelé à débattre du compte administratif afférent à l'exercice précédent et comme le veut l'article L 121.13 du Code des Communes, l'Assemblée doit, pour la circonstance, élire son Président.

Je vous propose de désigner M. Jacques de SURY.

Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

M. de SURY : Je vous remercie et je cède la parole à M. le Maire pour exposer le rapport sur le compte administratif.

M. LE MAIRE : Je vous présente donc les comptes financiers de l'année 1992. Un montage de diapositives vous permettra, au cours de cet exposé, de voir les principales réalisations durant cette année.

Le Budget de la Commune s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les opérations concernant l'investissement, et du 1^{er} janvier au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations intéressant la section de fonctionnement.

En fin d'exercice est établi le compte administratif, document financier qui retrace l'activité de la Commune au cours de l'année budgétaire écoulée.

L'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, modifié par l'article 48.I de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République stipule : «l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la Commune. Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice».

L'objectif de ce rapport est notamment d'analyser, à partir des chiffres dégagés dans les deux sections d'investissement et de fonctionnement, les écarts entre la prévision et la réalisation. Il s'agit d'une analyse rétrospective qui ne sera pas exhaustive, mais qui essaiera d'expliquer les résultats les plus intéressants de l'exercice et d'apporter des éléments de comparaison avec l'exercice précédent. Nous examinerons successivement :

I - Le budget principal

II - Les budgets annexes

III - Les balances récapitulatives.

Les résultats globaux font apparaître pour chacun des budgets un solde positif. L'excédent du Budget Principal représente 1,7 % des dépenses de l'exercice. Il se situait en 1991 à 2,9 % contre 2,8 % en 1990.

Cette évolution s'explique d'une part par le fait que d'année en année les prévisions de recettes de fonctionnement se révèlent de plus en plus proches de la réalisation, ce qui démontre une rigueur de gestion sans cesse accrue, et d'autre part par la pratique depuis 1989 d'une gestion de trésorerie

qui permet de retarder plus encore qu'auparavant l'encaissement de prêts prévus au budget. Il est à noter qu'une gestion de trésorerie «zéro» a été mise en place en 1992.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement, tous budgets confondus hors opérations d'intégration des biens des anciens abattoirs et du nouvel abattoir et hors opérations de dette liées à la mise en place de la trésorerie zéro, évolue de 5,3 points : 75,9 % contre 70,6 % en 1991.

Les dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus, croissent de 7,8 % (853 859 KF pour 791 836 KF en 1991).

I - BUDGET PRINCIPAL

1) SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes d'équipement qui correspondent à des modifications de la valeur ou de la structure des biens meubles, des immeubles, des créances et des dettes à long et moyen terme qui sont les éléments du patrimoine communal.

La balance de cette section sur les opérations budgétaires réelles, c'est-à-dire hors opérations d'ordre (prélèvement), s'établit comme suit :

- en dépenses :

. prévisions	479 329 449,95 F
. réalisations	400 716 354,41 F
. restes à réaliser	74 135 729,00 F

- en recettes :

. prévisions	403 333 573,25 F
. réalisations	315 004 042,22 F
. restes à réaliser	91 610 678,00 F

Le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement, en ce qui concerne nos seuls programmes communaux (chapitre 900 à 909) est en forte progression : 77,1 % contre 63,7 % en 1991.

Ce taux est nettement supérieur à celui de la moyenne nationale (60,3 %) des villes de 100 000 à 300 000 habitants de la France métropolitaine, calculée par le Ministère de l'Intérieur (année 1990 - dernière édition parue) pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

Chapitre 900 – Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	18 737 737	16 041 724	11 228 303	12 024 920 7,1 %	3 682 835
Recettes	528 856	352 489	207 173	199 107 - 3,9 %	153 382

Les dépenses sont réalisées à près de 75 %.

Elles concernent :

- les services administratifs pour 7 569 KF dont :

2 468 KF acquisition de matériels et logiciels pour la bureautique

1 382 KF acquisition de matériels, logiciels et travaux pour la cartographie

1 277 KF pour modernisation de l'atelier municipal d'imprimerie

434 KF pour acquisition mobilier et matériel de bureaux

711 KF pour acquisition de logiciels de gestion

- le service Incendie pour 3 324 KF

- les édifices culturels pour 1 079 KF.

Chapitre 901 – Voirie

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	53 592 327	53 838 476	31 743 893	35 062 593 10,5 %	18 412 021
Recettes	2 382 508	3 253 698	1 162 527	2 244 970 93,1 %	1 000 334

La réalisation des dépenses ressort à 65,1 % et celle des recettes à 69 %. Les principales dépenses ont trait :

- aux équipements en moyens technique (acquisition de matériels et véhicules) 8 271 KF
- à la voirie proprement dite (carrefour entrée de ville - route de Gray 735 KF, terminus pour transports urbains 3 067 KF, aménagement giratoire carrefour rue Marmier 2 063 KF, RD 70 aménagement de voirie 699 KF, aménagements rue de Dole 3 042 KF, réfection de diverses voies 2 917 KF 14 019 KF

- aux ouvrages d'art (essentiellement acquisition de bâtiments - tunnel sous la Citadelle)	3 880 KF
- à l'éclairage public et signalisation (conformité et centralisation réseau éclairage public 1 368 KF, extension et modernisation de ce réseau 1 568 KF, plan de jalonnement 1 055 KF, rénovation et gestion centralisée signalisation lumineuse 630 KF)	5 477 KF
- aux espaces verts, parcs et jardins	1 169 KF
- aux autres équipements de voirie (équipements et aménagements favorisant la sécurité routière 1 210 KF)	1 876 KF

Les reports importants concernent :

- les équipements en moyens techniques	1 572 KF
- la voirie proprement dite (carrefour route de Gray 2 115 KF, terminus pour transports urbains 808 KF)	3 947 KF
- les ouvrages d'art (tunnel sous la Citadelle 3 216 KF)	3 800 KF
- l'éclairage public et signalisation (plan de jalonnement 2 380 KF, rénovation et gestion centralisée signalisation lumineuse 3 586 KF, mise en conformité et centralisation du réseau d'éclairage public 706 KF)	7 429 KF

Les reports de recettes correspondent à des subventions dont l'encaissement résulte notamment du rythme d'exécution des travaux.

Chapitre 902 - Réseaux

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	463 241	448 078	328 708	407 056 23,8 %	39 070
Recettes	0	0	0		

Il s'agit de l'entretien courant et de la rénovation des diverses installations téléphoniques municipales et de l'acquisition de postes radio-téléphoniques.

Chapitre 903 – Equipement scolaire et culturel

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	49 202 384	62 198 022	30 328 742	47 340 314 56,1 %	14 483 373
Recettes	18 510 939	20 348 277	6 841 719	10 694 771 56,3 %	9 677 865

Le taux de réalisation des dépenses atteint 76,1 %, celui des recettes 52,6 %. Ce chapitre abrite trois grands secteurs d'activités que nous examinerons successivement.

	Prévisions	Réalisations	% réalisé
Secteur enseignement	8 388 528 F	5 999 434 F	71,5 %
Secteur sports	38 202 024 F	33 469 186 F	87,6 %
Secteur culturel	15 607 470 F	7 871 694 F	50,4 %

Le secteur enseignement regroupe :

- l'enseignement du 1^{er} degré pour**4 434 KF**

- . 923 KF acquisitions diverses de mobilier et matériel
- . 3 511 KF travaux dans diverses écoles dont :
 - . maternelle Paul Bert 195 KF
 - . groupe scolaire Saint-Claude 194 KF
 - . école primaire et maternelle La Butte 193 KF
 - . groupe scolaire Vieilles Perrières 188 KF
 - . groupe scolaire Jean Zay 185 KF
 - . groupe scolaire Tristan Bernard 182 KF
 - . école Fanart 170 KF
 - . maternelle Fontaine Argent 164 KF
 - . groupe scolaire Ile de France 150 KF
 - . groupe scolaire Pierre et Marie Curie 134 KF
 - . groupe scolaire Champagne I et II 131 KF
 - . groupe scolaire Bourgogne 128 KF
 - . maternelle Helvétie 85 KF
 - . maternelle Edouard Herriot 68 KF
 - . Conservatoire de Musique 240 KF
 - . Ecole des Beaux-Arts 1 326 KF

Les recettes sont encaissées à hauteur de 73,2 % soit 3 477 KF, les restes à réaliser concernent à hauteur de 1 050 KF des subventions attendues de l'Etat et de la Région pour l'Ecole Régionale des Beaux-Arts.

Les dépenses du secteur sports passent de 10 103 KF à 33 469 KF et se répartissent comme suit :

- terrains d'éducation physique	585 KF
- salles de sports dont 7 981 KF gymnase des Montboucons, 5 083 KF gymnase Clemenceau, 489 KF complexe sportif de la Malcombe	14 178 KF
- bassins de natation	1 040 KF
- autres équipements de sports et de jeunesse dont 14 391 KF patinoire, 3 179 KF centre équestre.	17 594 KF

On peut constater que 30 MF de crédits d'investissements sont affectés à la construction d'équipements sportifs de première importance pour la capitale comtoise (patinoire, centre équestre + deux gymnases).

Les principaux reports de crédits sont relatifs à la construction de la patinoire 3 075 KF, à l'extension et l'aménagement du Club-House BRC 329 KF, au gymnase des Montboucons 363 KF.

Les recettes réalisées se montent à 4 508 KF soit 40 % des prévisions (11 342 KF). Les subventions de la Région et du Département apparaissent en restes à réaliser à hauteur de :

- 1 223 KF pour le gymnase des Montboucons
- 2 805 KF pour le gymnase Clemenceau
- 2 059 KF pour la piscine-patinoire
- 422 KF pour l'aménagement du Centre Equestre de Valentin.

Les dépenses du secteur culturel passent de 8 923 KF à 7 872 KF soit une diminution de 11,8 %. Elles concernent principalement :

- les musées dont 1 273 KF acquisition d'œuvres d'art, 860 KF travaux Palais Granvelle – Musée du Temps, 1 029 KF travaux Citadelle et parc zoologique	4 425 KF
- les bibliothèques	615 KF
- les salles de spectacles dont 383 KF acquisition de matériel, outillage et mobilier, 597 KF travaux de bâtiments	980 KF
- l'animation de quartiers	970 KF
- la vie associative - vie des quartiers	378 KF
- la prévention	398 KF

Les reports de dépenses représentent 7 509 KF ; ils portent sur le Musée du Temps (1 598 KF), la Citadelle et le Parc Zoologique (1 021 KF), l'acquisition d'ouvrages pour la Bibliothèque Municipale (341 KF), le Kursaal (481 KF), l'atelier polyvalent de Montrapon (256 KF).

Les recettes réalisées atteignent 2 710 KF soit un taux de 63,6 %. Les subventions non encaissées ont fait l'objet de reports de crédit à hauteur de 1 528 KF.

Chapitre 904 – Equipement sanitaire et social

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	7 691 745	3 469 974	5 649 443	1 971 102 - 65,1 %	1 299 904
Recettes	3 362 572	1 442 979	2 039 593	206 057 - 89,9 %	1 228 500

Les dépenses sont exécutées à 56,8 %. Ces réalisations concernent :

- installation de sanitaires publics 471 KF
- divers travaux dans les cimetières 274 KF
- divers travaux dans les établissements pour enfants 352 KF
- aménagement de l'aire de stationnement pour les gens du voyage à la Malcombe 113 KF
- acquisition de mobilier et matériel pour la santé 93 KF

Les reports de crédits s'élèvent à :

- 533 KF pour les autres équipements sanitaires et sociaux
- 703 KF pour les cimetières.

Les reports de recettes (1 229 KF) correspondent aux subventions attendues de l'Etat, de la Région et du Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs familles pour la réalisation de l'aire de stationnement des gens du voyage.

Chapitre 905 – Transports et Communications

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	29 184 368	26 814 448	22 376 445	23 745 782 6,1 %	3 068 648
Recettes	3 685 043	4 606 259	3 456 662	4 227 895 22,3 %	380 569

Le taux de réalisation des dépenses atteint 88,6 % et progresse régulièrement depuis plusieurs exercices.

Les dépenses de ce chapitre correspondent pour l'essentiel à l'acquisition et à l'aménagement de matériel de transport urbain 20 346 KF, aux travaux de bâtiments aux dépôts de Planoise et de la rue de Trey et au point d'accueil Place du 8 Septembre 582 KF, l'aménagement de terminus (441 KF).

Les équipements fluviaux génèrent 909 KF de dépenses dont 746 KF pour l'aménagement de la halte nautique sur le Doubs destinée à la navigation de plaisance.

Les opérations de transfert au concessionnaire du droit à récupération de la TVA (3 584 405 F) incluses dans les montants ci-dessus font l'objet d'opérations d'ordre.

Afin de faire apparaître les dépenses et les recettes réelles de ce secteur, une réfaction de la TVA concernant les transports est opérée en prévisions et réalisations et permet d'établir le tableau ci-après :

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	25 727 706	23 230 043	18 819 783	20 161 377	3 068 648
Recettes	228 381	1 021 854	0	643 490	380 569

Chapitre 906 – Services industriels et commerciaux autres que transports

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	13 267 000	68 929 751	8 754 690	66 590 808 660,6 %	2 273 491
Recettes	4 269 136	56 715 494	4 255 103	55 195 494 1 197,2 %	1 520 000

1992 est l'année d'intégration au Budget Principal des biens de l'ancien abattoir suite à la dissolution de la régie et du bâtiment du nouvel abattoir sis ZI des Tilleroyes dont la construction a été assurée par le versement d'avances de fonds à la SICA GAB, concessionnaire de la Ville.

Le compte 1992 s'en trouve gonflé d'autant. Pour avoir une vision plus réaliste de ce secteur, il convient donc d'exclure les montants précités, ce qui donne le tableau ci-après :

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	13 267 000	13 819 478	8 754 690	11 480 535 31,1 %	2 273 491
Recettes	4 269 136	1 605 222	4 255 103	85 222 - 98,0 %	1 520 000

Les dépenses effectives représentent 83,1 % des prévisions. Il s'agit notamment des dépenses concernant :

- le nouvel abattoir 2 331 KF
- les ateliers municipaux 2 528 KF
- les déchets urbains 5 230 KF

dont 2 320 KF pour le fonds de renouvellement de l'usine d'incinération des ordures ménagères, 1 814 KF pour la déchetterie des Tilleroyes

- les bâtiments industriels (SM2E) 1 229 KF

Les reports de crédits en recettes concernent :

- les subventions attendues pour la Déchetterie des Tilleroyes 320 KF
- le prix de vente de la propriété Melet 1 200 KF

Chapitre 908 - Urbanisme et habitation

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	56 355 313	54 440 350	35 084 265	33 844 552 - 3,5 %	20 643 669
Recettes	24 872 649	20 598 998	14 237 952	9 552 606 - 32,9 %	11 024 670

Les dépenses et les recettes sont réalisées respectivement à hauteur de 61,4 % et 46,4 %.

Les principales dépenses sont :

- opérations d'aménagement 27 153 KF
 - . 13 967 KF ZAC de Planoise
 - . 2 436 KF DSQ Palente-Orchamps
 - . 1 550 KF Zone Artisanale rue de l'Espérance
 - . 1 440 KF Participation au déficit de la ZI des Tilleroyes
 - . 1 415 KF Diverses acquisitions de terrains et bâtiments
 - . 957 KF Maîtrise d'œuvre urbaine sociale (MOUS) - Quartiers conventionnés
 - . 900 KF Aménagement zone d'activités La Fayette
- ensembles et groupes immobiliers 5 498 KF
 - . 2 091 KF diverses installations sur le quartier Montrapon/Fontaine Ecu
 - . 1 659 KF diverses interventions sur le patrimoine

- bâtiments locatifs

. 794 KF diverses interventions sur le patrimoine locatif.

Les recettes essentielles proviennent :

- de cessions de terrains en ZAD ou en POS 5 000 KF
- du reversement de l'excédent du bilan de clôture de la gestion locative des locaux en rez-de-chaussée à Planoise 1 900 KF

Des reports importants sont effectués tant en dépenses qu'en recettes pour le RHI rue de Vignier, le DSQ Montrapon/Fontaine Ecu, la restructuration des locaux de l'Office de Tourisme.

Chapitre 910 – Programmes pour l'Etat et les établissements publics nationaux

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	9 933 178	15 972 160	9 881 544	11 868 213 20,1 %	3 975 560
Recettes	0	11 080	0	11 080	0

Au titre des programmes cofinancés sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, la Ville a versé une participation de 2 102 KF pour l'aménagement du carrefour Besançon-Châteaufarine, 2 033 KF pour la voie de desserte et de contournement des Mercureaux et 367 KF pour celle de la Rocade Ouest.

D'autres participations ont été accordées :

- . 5 000 KF pour l'ENSMM
- . 2 200 KF pour la ligne ferroviaire Franois – Saint-Amour

Chapitre 911 - Programmes pour les départements, ententes interdépartementales et établissements publics

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	1 995 576	2 905 576	0	2 904 067	0
Recettes	0		0	0	

Ce chapitre enregistre les participations versées au Département pour les investissements réalisés dans les collèges, dont 2 500 KF pour le Collège du Centre et 404 KF pour divers collèges.

Chapitre 914 - Programmes pour autres tiers, particuliers, associations, etc.

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	2 497 780	3 133 989	1 786 620	2 683 778 50,2 %	420 049
Recettes	80 000	151 000	80 000	150 789 88,5 %	0

Les aides de la Ville en faveur de ces actions portent principalement sur :

- Subvention à l'immobilier d'entreprise
- Subvention à la SICOMI BATIFRANC :
 - . Imasonic 500 KF
 - . Sté Mercier Découpage 400 KF
 - . Sté Air Automation 400 KF
- Subvention à la SAIEMB :
 - . Sté La Manufacture 300 KF
- Subvention à d'autres organismes :
 - . FOL pour travaux à l'Institut Médico-Pédagogique de Montfort 123 KF
 - . Association culturelle israélite 100 KF
 - . Cercle Interadministratif 206 KF
 - . Sport Nautique Bisontin 151 KF
 - . divers particuliers, ravalement façades 164 KF

Chapitre 915 - Programmes pour les régions, les ententes interrégionales et les établissements publics régionaux

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	3 500 000	7 375 000	0	7 375 000	0
Recettes	0	0	0	0	0

Ce chapitre enregistre les participations de la Ville aux actions menées par la Région, 4 800 KF ont ainsi été versés pour le 5^{ème} Lycée et 2 575 KF pour le Centre de Linguistique Appliquée.

Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	5 701 828	8 476 176	211 887	5 392 117	3 012 369
Recettes	11 006 097	9 459 880	5 487 950	5 995 136 9,2 %	3 364 744

Ce chapitre retrace essentiellement des acquisitions et des aliénations de terrains et de bâtiments n'ayant pas de lien avec les programmes étudiés précédemment.

Près de 64 % des prévisions ont vu leur réalisation au cours de l'année 1992, pourcentage qui mérite d'être souligné.

Les acquisitions de terrains et bâtiments ont porté principalement sur :

- Terrains :

- . 730 KF achat terrain pour construction logements HLM, place de l'Europe
- . 1 301 KF achat terrains ZAC Châteaufarine
- . 549 KF achat terrains ZI des Tilleroyes, rue Edison

- Bâtiments :

- . 29 KF immeuble Rondot, 32 rue d'Arènes
- . 347 KF immeuble Guérrin-Morel, zone sportive de la Malcombe
- . 2 032 KF propriété consorts Belot-Moyse-Frise, secteur Canot
- . 240 KF studios 14 rue de l'Ecole (Reveron et Werck).

Les réalisations de recettes se montent à 5 995 KF (63,4 %) ; il s'agit notamment :

- Terrains

- . 4 800 KF acompte sur cessions de terrain pour la ZAC de la City
- . 131 KF aliénation de terrain pour carrefour du Cerisier
- . 76 KF aliénation de terrain à la SARL Zenith Précision aux Fluttes Agasses

- Bâtiments

- . 450 KF aliénation immeuble 1 rue de Bourgogne à la SCI Chauvelot
- . 180 KF cession terrain et garage, rue Midol à M. Arnoux
- . 150 KF vente places de stationnement parc Allende à la SCI Dubou.

Chapitre 925 - Mouvements financiers

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	89 748 939	154 324 590	86 168 209	149 895 992 74,0 %	2 474 740
Recettes	34 248 850	111 051 694	15 475 748	107 978 673 597,7 %	3 072 560

Dans le cadre de la mise en place de la trésorerie zéro, nous avons procédé à divers remboursements anticipés pour un montant global de 84 691 KF, dont 55 000 KF correspondant à un prêt budgétaire réalisé fin 1991. De nouveaux emprunts ont été ensuite encaissés, au fur et à mesure des besoins de trésorerie.

Par ailleurs, le prêt de refinancement de l'opération de novation effectuée en 1991 (11 920 KF) a été reporté en 1992.

Afin de comparer les années 1991 et 1992 sur des bases cohérentes, il convient de réduire les sommes inscrites à ce chapitre au titre des diverses procédures de gestion active de la dette, en prévisions et en réalisations à hauteur de :

	1991	1992
En dépenses		
Remboursement anticipé du capital restant dû	11 920 000 F	84 691 448 F
En recettes		
Emprunts de refinancement	0 F	96 611 448 F

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	77 828 939	69 633 142	74 248 209	65 204 544 - 12,2 %	2 474 740
Recettes	34 248 850	14 440 246	15 475 748	11 367 225 - 26,5 %	3 072 560

En matière de dépenses :

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 56 349 KF contre 60 525 KF en 1991 soit une diminution de 6,9 %.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette baisse :

- en dehors des remboursements anticipés liés à la trésorerie zéro, seuls 161 KF ont été également remboursés suite à une vente de terrain sur la ZA des Montarmots (5 538 KF de remboursement anticipé en 1991)

- la réalisation d'un prêt court terme de 55 000 KF fin 1991 a retardé l'encaissement et de la même manière le remboursement de prêts long terme. On peut estimer à 1 500 KF le capital que nous aurions dû amortir en 1992 pour un emprunt de 55 000 KF sur 15 ans

- l'amortissement des prêts remboursés par anticipation lors de la mise en place de la trésorerie zéro, devaient s'élever en 1992 à 2 002 KF.

Il faut cependant préciser qu'une partie des emprunts de refinancements encaissés courant 1992 sont à échéances trimestrielles ; ils ont généré un remboursement de capital de 706 KF.

Les opérations relatives à la dette récupérable s'élèvent à 3 436 KF et les autres mouvements de créances à 5 214 KF dont 4 085 KF de TVA sur immobilisations à récupérer.

En matière de recettes :

Les emprunts de refinancement des diverses opérations de gestion active de dette ont été contractés auprès des organismes suivants :

- . 70 000 KF Crédit Local de France
- . 10 000 KF Crédit Foncier
- . 15 000 KF Caisse d'Epargne
- . 1 611 KF Crédit Mutuel
- 96 611 KF

Chapitre 927 - Financement globalisé de la section d'investissement

Conformément à la réglementation en vigueur, la section d'investissement doit être présentée en équilibre, ainsi le total des recettes réalisées doit être égal au total des dépenses effectuées. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours à un prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

Il s'agit d'un mouvement d'ordre budgétaire et non d'une opération réelle, qui s'inscrit en recettes à ce chapitre et en dépenses au chapitre 930 de la section de fonctionnement.

Ce prélèvement de 85 712 312,19 F traduit la capacité d'autofinancement brut de la commune. En pourcentage, il est égal à :

$$\frac{100 \times 85\,712\,312,19}{(400\,716\,354,41 - 139\,801\,719,01^*)} = 32,9 \%$$

* Total des dépenses d'investissement – opérations liées à l'intégration des biens des Abattoirs ancien et nouvel établissement et aux opérations de dette liées à la mise en place de la trésorerie zéro.

Evolution du taux d'autofinancement au cours des cinq dernières années :

1988	27,2 %)
1989	29,5 %)
1990	30,8 %) soit une moyenne de 30,4 %
1991	30,5 %)
1992	32,9 %)

2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette dépense retrace tant en recettes qu'en dépenses :

1) les opérations réelles

2) les opérations indirectes (sans incidence sur la trésorerie) destinées à faire ressortir les coûts d'exploitation des services.

Les résultats globaux de la section de fonctionnement font apparaître, hors renégociation de la dette, une évolution des dépenses de 7,2 % et des recettes de 7,1 %. Un examen plus approfondi en sera fait chapitre par chapitre.

Je vous rappelle que le taux d'inflation constaté au cours de l'année 1992 était de 2,1 %.

Chapitre 930 - Service Financier

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	139 708 982	161 711 077	139 408 661	160 916 111 15,4 %	41 635
Recettes	1 462 171	1 790 200	1 471 527	1 822 249 23,8 %	0

Ce chapitre enregistre en dépenses le prélèvement sur recettes ordinaires qui figure en recettes au chapitre 927 et les frais financiers résultant des emprunts (intérêts et frais divers), le capital étant imputé au chapitre 925.

Le montant des intérêts remboursés s'élève à 72 201 KF contre 66 806 KF en 1991, soit + 8,1 %.

Il convient de préciser que quatre prêts contractés en 1990 ont vu leur 1^{ère} échéance intervenir en 1992 ; ils ont généré 7 267 KF d'intérêts.

Les frais de ligne de trésorerie sont passés de 189 KF en 1991 à 2 332 KF en 1992 en raison de la nouvelle gestion en trésorerie zéro. Les lignes de trésorerie ont permis de répondre à des besoins ponctuels en liquidités et d'éviter l'encaissement prématuré d'emprunts à long terme.

Les recettes indirectes sont égales au déficit de ce chapitre (159 094 KF). Elles correspondent à la facturation des frais financiers aux services utilisateurs :

932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

936 - Voirie

937 - Réseaux communaux

Chapitre 931 - Personnel permanent

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	365 456 660	379 633 834	363 788 083	378 913 261 4,2 %	0
Recettes	3 090 000	3 734 900	4 617 426	4 183 395 - 9,4 %	0

Les dépenses générales

Les dépenses se sont élevées à 378 913 261 F en 1992 contre 363 788 083 F en 1991, soit une augmentation de 4,2 % (contre 3,2 % en 1991 par rapport à 1990).

La subvention au COS (chapitre 931.1 autres crédits) a subi une très forte diminution par suite de la budgétisation (au chapitre 931.1 personnel permanent et temporaire) de la prime de fin d'année.

L'augmentation des dépenses de ce chapitre est notamment due, en dehors des augmentations générales des traitements pour 1992 (1,54 %), du GVT et des incidences des accords DURAFOR des années précédentes reproduites en 1992 :

* A un réaménagement des primes de certains personnels techniques. La prime de technicité due au titre de l'année 1991, versée annuellement, a été allouée en 1992. Depuis 1992 cette prime est mandatée mensuellement d'où un surcoût supplémentaire pour l'exercice budgétaire 1992 de l'ordre de 1 380 000 F.

* Au nouveau régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques dont l'évolution a pris effet en octobre 1992, et qui a entraîné une dépense supplémentaire de l'ordre de 470 000 F en 1992.

* A l'application des accords DURAFOR prenant effet en 1992, sur 5 mois, qui entraîne une incidence financière de 895 000 F.

Mesures en faveur du personnel

A compter du 1^{er} août 1992, certains agents de la catégorie C rémunérés sur les échelles 4 et 5 de rémunération et certains autres appartenant à la catégorie B ont été reclassés indiciairement en application des accords DURAFOR.

Ces mesures ont concerné environ 1 300 agents pour un coût de 895 000 F sur 5 mois.

Les statuts particuliers des cadres et emplois des filières sportive et culturelle ont été mis en place. Les fonctionnaires concernés ont été intégrés dans ces cadres d'emplois (300 fonctionnaires concernés).

Les fonctionnaires stagiaires ont un statut depuis novembre 1992. Par délibération du 17 février 1992, le Conseil Municipal a défini les régimes indemnitaires des filières administrative et technique. Dans un premier temps, il s'est agi d'une simple transposition de la situation existante dans le nouveau dispositif avec conservation des acquis. Par délibération du 28 septembre 1992, il a mis en

place un système d'évolution progressive de ces régimes indemnitaires, la première phase étant intervenue le 1^{er} octobre 1992. Afin de compenser les dépenses entraînées par l'évolution des régimes indemnitaires, des économies annuelles de gestion devront être réalisées, l'objectif de réduction des dépenses devant être rempli pour passer à la phase d'évolution suivante. Les modalités de personnalisation des primes et indemnités des filières administrative et technique ont été fixées par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 1992, après une très large concertation, afin d'améliorer la performance individuelle et collective par une plus grande mobilisation des aptitudes sans pour autant délaisser les possibilités statutaires existantes.

Les effectifs

Dans le cadre de sa politique de diminution de la masse salariale, le processus de réduction progressive et limitée des emplois a été appliqué en 1992. La procédure employée a été la même que précédemment, à savoir le non remplacement d'une partie des emplois libérés à l'occasion de départs des services municipaux.

C'est ainsi que l'équivalent de 13 emplois à temps complet ont été supprimés en 1992.

A noter que la qualification plus grande du personnel du fait de la formation compense en partie cette réduction sensible des effectifs.

La formation du personnel

La politique mettant l'accent sur la formation du personnel s'est poursuivie de même que les travaux du groupe de travail, composé de chefs de service et de représentants syndicaux, chargé de définir et proposer des actions prioritaires de formation pour les années à venir.

39 541 heures de formation dont 5 019 heures de formation initiale post-recrutement ont été utilisées au cours de l'année scolaire 1991-1992 par 1 033 agents dont 22 en formation initiale.

C'est une dépense de 6,28 MF (2,45 MF de cotisation au CNFPT, 303 KF de frais de stage auprès d'autres organismes de formation et 3,527 MF représentant le coût de l'absentéisme qui a été supportée à ce titre par le budget municipal en 1992 (y compris les budgets annexes).

Cette dépense correspond à 1,55 % de la masse salariale (salaires et charges).

Communication interne

L'action de la communication interne s'inscrit désormais dans le cadre du Service Communication, rattachement guidé par une volonté de rendre l'action de communication de la Ville plus cohérente, de rassembler les moyens humains, matériels et financiers sous une même direction.

La communication interne poursuit et amplifie sa dynamique à travers notamment :

* les rencontres et actions de motivations : visites inter-services (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, Ecole Régionale des Beaux-Arts, Parc Auto Déchets, Médiathèque), rencontre avec le Dr GALLAT (environnement et traitement des déchets), carrefour vidéo,

* la sensibilisation de l'encadrement avec la lettre aux cadres qui est diffusée aux élus, aux cadres et cadres assimilés, bi-mensuellement,

- * l'analyse des attentes du personnel,
- * le journal interne : le BIP, qui est désormais parfaitement structuré sur le plan de sa réalisation,
- * le bilan social.

Actions du service social du personnel

En 1992, plus de 800 personnes ont été reçues par cette structure, plus de 2 000 appels téléphoniques ont été reçus ou donnés ; d'importants dossiers ont été traités et de nombreux cas résolus en collaboration avec la Médecine du Travail.

L'assistante sociale du personnel a assuré près de 300 visites à domicile ou démarches diverses et instruit plus de 180 enquêtes pour les aides ponctuelles du Comité des Oeuvres Sociales de la Ville, ainsi que de nombreux dossiers de surendettement de logement, de demandes d'aide financière, de suivis budgétaires, etc.

Amélioration de la qualité de vie, de l'environnement professionnel et de la qualité du matériel

L'amélioration en matière d'hygiène, la lutte contre les accidents du travail, le tabagisme, l'absentéisme et l'alcoolisme, se sont poursuivies en 1992 en collaboration avec le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Ainsi une expérience de prévention en matière d'accident du travail a notamment été menée dans le Service Parc Auto Déchets. Elle s'est révélée très positive et sera poursuivie.

En outre, les modalités d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif ont été mises en œuvre (note du 16 décembre 1992).

L'organigramme des services municipaux

L'évolution des missions et des modes de fonctionnement des services a imposé une modification de l'organigramme au niveau des services techniques. C'est ainsi que :

* le Service Voirie a été restructuré avec la création de deux divisions : Gestion du Domaine Public d'une part et Etudes d'autre part,

* les Services Architecture et Bâtiment ont été regroupés au sein du Service Bâtiment où une subdivision Gestion du Patrimoine a été créée,

* le Service Parc Auto Déchets a été restructuré, notamment au niveau des ateliers réparations automobiles,

* les deux subdivisions du Service Espaces Verts, Sportifs et Forestiers (Espaces Verts d'une part, Sports-Cimetières et Forêts d'autre part) sont transformées en deux nouvelles subdivisions (Administration technique, pédagogique Espaces Verts d'une part, et Administration technique, pédagogique Forêts d'autre part).

Chapitre 932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	39 470 094	40 238 224	38 294 232	38 748 539 1,2 %	350 000
Recettes	3 364 920	2 937 707	3 408 893	3 088 367 - 9,4 %	0

Ce chapitre regroupe les frais généraux et les frais d'entretien des bâtiments et véhicules municipaux.

Globalement les dépenses de ce secteur ont augmenté de 1,2 %.

Les différents postes dans l'ensemble n'affichent pas de variation importante.

Certains postes sont en augmentation :

- *les loyers et charges locatives* :

+ 18,4 % (+ 439 KF) (nouvelles locations de locaux destinés au stockage d'archives de la Bibliothèque municipale et de collections du futur Musée du Temps pour 146 KF)

- *l'entretien des bâtiments*

+ 18,6 % (+ 467 KF pour les bâtiments d'enseignement, + 100 KF pour les bâtiments sportifs).

D'autres sont en régression comme :

- *les carburants* :

- 10,7 % (- 340 KF). Ceci découle d'une part de la diminution de la consommation moyenne par véhicule et d'autre part de la baisse des tarifs.

- *l'électricité* :

- 5,9 % (363 KF). La baisse de la consommation dans les bâtiments a contribué en grande partie à cette diminution des dépenses.

Chapitre 934 - Administration Générale

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	14 894 994	16 097 233	14 414 081	15 843 101 9,9 %	0
Recettes	943 047	1 026 970	1 149 087	1 111 983 - 3,2 %	0

On constate sur l'ensemble de ce chapitre une augmentation de 9,9 %.

Certains postes sont en hausse tels que :

- **les indemnités du Maire, aux Adjointes et Conseillers + 826 KF.** Cette évolution découle de l'application de la loi du 3 février 1992 sur le statut de l'élu

- **les honoraires et rémunérations d'intermédiaires (638 KF)** correspondant à la rémunération du Cabinet Bossard Consultants pour son étude visant à la réduction des coûts des services, à l'audit sur le contrat d'assurance «dommages aux biens» et au recours à une société d'avocats pour une consultation juridique et fiscale.

Par contre, les dépenses de fonctionnement courant ont régressé :

- fournitures de bureau - 22,6 % (- 271 KF)
- entretien et réparation - 25,9 % (- 187 KF)

. La consommation des photocopies a baissé ainsi que les interventions sur le matériel informatique.

S'agissant des recettes, les participations au Conseil des Communes du Grand Besançon passent de 180 à 400 KF. On enregistre également une augmentation des indemnités perçues pour sinistres causés par des tiers (+ 101 KF).

Chapitre 936 - Voirie communale

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	14 934 153	14 761 944	13 725 009	14 498 520 5,6 %	42 873
Recettes	1 427 012	1 406 250	1 711 109	1 536 241 - 10,2 %	0

Ce chapitre enregistre globalement une augmentation des dépenses de 5,6 % qui résulte de la hausse :

- des dépenses d'éclairage de la voirie communale (6 055 KF en 1992 contre 4 691 KF en 1991). Cette différence provient en fait du règlement sur 1992 de la facture d'électricité correspondant au relevé de compteur de novembre 1991

- des crédits alloués aux espaces verts et jardins (+ 252 KF) destinés notamment à l'entretien de surfaces nouvelles (ZAC de Châteaufarine, RN 73 2^{ème} tranche / ZAC de Planoise), au passage de la TVA de 5,5 % à 18,6 % sur les produits horticoles,

- du secteur «circulation-signalisation» (+ 175 KF).

Par ailleurs, on note en atténuation de ces augmentations, une baisse importante du secteur déneigement de la voirie routière découlant des conditions favorables de l'hiver 1992 (- 705 KF) et du secteur voirie frais communs due à la poursuite du programme de rénovation du revêtement des rues commencé en 1991.

Chapitre 937 - Réseaux communaux

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	4 299 400	4 442 500	4 294 487	4 442 368 3,4 %	0
Recettes	491 000	707 000	490 069	696 014 42,0 %	0

Ce chapitre concerne d'une part les opérations comptables intervenant entre le budget du Service Assainissement et le budget Ville et d'autre part les dépenses d'entretien des réseaux téléphoniques.

La redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales passe de 3 760 KF à 3 903 KF en 1992.

Les dépenses d'entretien des réseaux câblés sont sensiblement au même niveau que pour l'année 1991.

Chapitre 940 - Relations Publiques

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	6 766 731	8 495 002	6 334 663	8 301 698 31,1 %	64 683
Recettes	1 164 740	2 169 205	921 939	1 917 475 108,0 %	116 831

Ce chapitre enregistre une hausse des dépenses de 31,1 %.

Le secteur élections-référendums passe de 45 KF en 1991 à 563 KF en 1992 en raison de plusieurs scrutins organisés, notamment le référendum sur Maastricht, les élections régionales, cantonales et prud'homales.

En ce qui concerne les dépenses du sous-chapitre «Autres actions d'information», il faut rappeler qu'en 1992, la Ville de Besançon, avec la participation de nombreux partenaires, a organisé les championnats du monde de dirigeables qui fut un événement apprécié par les habitants de l'agglomération.

Notons également la mise au point d'une nouvelle présentation de BVV (+ 254 KF).

Les dépenses du secteur «Fêtes et cérémonies» ont été bien maîtrisées en 1992 (+ 1,2 %).

Chapitre 942 - Sécurité et Police

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	3 082 342	3 012 205	2 928 540	2 904 050 - 0,8 %	0
Recettes	1 747 555	1 443 855	1 811 300	2 542 730 40,4 %	0

Les dépenses de ce chapitre diminuent de 0,8 %.

Le service d'incendie enregistre une baisse de 10,2 % répartie essentiellement sur les crédits d'habillement (renouvellement des tenues en 1991), de carburants, de petites fournitures.

Le secteur «protection civile» enregistre une dépense exceptionnelle de 80 KF correspondant à la procédure de péril déclenchée pour l'immeuble 7 rue de la Mouillère et l'appartement 78 rue de Belfort.

Le coût annuel de la fourrière pour 1992, y compris le versement complémentaire effectué en 1993, s'élève à 984 KF contre 901 KF en 1991. Le nombre de véhicules enlevés a été de 2 244 soit 63 % de plus qu'en 1991 avec l'application de la nouvelle politique en la matière adoptée en février 1992.

Les recettes affichent une progression apparente de 40,4 %.

En fait, après réaffectation des subventions du service départemental d'incendie sur l'exercice d'exploitation (en 1992 ont été versées les subventions 1991 et 1992), les recettes sont en baisse de 13,9 %. Cette régression provient notamment des prestations d'assistante effectuées par les Pompiers. Par contre, la fourrière a engendré + 333 KF de recettes.

Chapitre 943 - Enseignement

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	11 245 566	10 549 425	10 043 094	9 980 879 - 0,6 %	338 198
Recettes	6 752 520	7 752 852	6 062 501	8 160 294 34,6 %	0

Les dépenses directes accusent une légère baisse pour atteindre 9 981 KF au lieu de 10 043 KF en 1991 (- 0,6 %). Pour appréhender cette évolution, il convient d'étudier séparément les différents secteurs :

- Enseignement du 1^{er} degré

Ce sous-chapitre est en apparence marqué par une grande stabilité dans les dépenses soit 7 928 KF pour 7 856 KF en 1991 (+ 0,9 %) mais certains postes budgétaires sont en augmentation comme les frais de personnel temporaire (+ 234 KF soit + 6,2 %) et d'autres sont en régression : les crédits de fonctionnement courant du service (- 112 KF soit - 4,4 %).

Les recettes quant à elles sont en forte progression du fait qu'en 1992 la participation des communes pour les enfants scolarisés à Besançon est perçue en intégralité (loi du 22/07/1983 mise en place progressivement à partir de la rentrée scolaire 1989-1990).

Enseignement du second degré

Diminution progressive de la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des collèges publics en application de la loi du 4/07/1990 qui prévoit en 1994 la suppression de cette dépense pour les communes. Pour 1992 la contribution est de 708 KF contre 911 KF en 1991.

- Le Conservatoire et l'Ecole des Beaux-Arts

Les dépenses directes de ces deux écoles passent respectivement de 329 KF à 353 KF et de 232 KF à 278 KF en 1992.

L'augmentation découle essentiellement des frais de personnel enseignant et de jury pour les examens. Le versement différé des subventions de l'Etat pour le fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts crée un déséquilibre. En réalité les participations pour les années 1991 et 1992 se montent respectivement à 1 347 KF et 1 446 KF. Le Conservatoire a reçu 2 056 KF contre 2 000 KF en 1991.

Chapitre 944 - Oeuvres sociales scolaires

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	14 936 650	15 263 483	14 924 343	15 257 570 2,2 %	0
Recettes	10 010 000	11 150 000	10 386 434	10 893 080 4,9 %	0

Ce chapitre enregistre une hausse des dépenses de 2,2 % engendrée principalement par l'augmentation du nombre de repas préparés par les cuisines centrales (821 200 en 1992, 796 642 en 1991), l'ouverture d'un restaurant maternel supplémentaire (La Butte Maternelle), soit 76 restaurants en service en 1992.

Les recettes du chapitre augmentent, elles, de 4,9 %.

Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	33 723 769	33 239 564	32 123 247	32 181 183 0,2 %	166 224
Recettes	12 783 507	13 747 840	13 119 421	12 965 611 - 1,2 %	580 600

Les dépenses directes de ce chapitre se répartissent à hauteur de 16,7 % (5 364 KF) dans le domaine sportif, 61,5 % (19 789 KF) pour le secteur culturel et 21,8 % (7 028 KF) pour la Prévention et l'Animation Socio-culturelle.

1) Le domaine sportif

Les dépenses affectent une baisse de 2 % (5 364 KF) contre 5 473 KF en 1991.

Le poste des «subventions versées» qui représente 80,7 % des dépenses de fonctionnement de ce secteur, passe de 4 362 KF à 4 329 KF (- 0,8 %). Ce léger fléchissement est dû aux contrats d'objectifs pour le sport de haut niveau qui n'ont nécessité que 2 294 KF contre 2 331 KF en 1991. Les autres subventions pour le sport amateur (1 604 KF), pour le Cercle Sportif des Invalides (200 KF) et les subventions exceptionnelles (231 KF) sont quasiment au même niveau que l'année précédente.

Le reste des dépenses de ce secteur correspond aux crédits destinés au fonctionnement courant du service et à la rémunération du personnel vacataire. Ils sont en régression de 6,8 % (1 035 KF en 1992 contre 1 110 KF). Cette diminution est conforme à la volonté de freiner les dépenses courantes de fonctionnement. Les recettes quant à elles passent de 5 504 KF à 5 536 KF (+ 0,6 %).

2) Le secteur culturel

Les dépenses directes sont en légère augmentation (+ 2,3 %), elles atteignent 19 789 KF. Les recettes passent de 5 494 KF à 5 684 KF (+ 3,5 %).

Ces évolutions ne peuvent être appréhendées qu'après examen des principaux secteurs d'activités.

Bibliothèques

Les réalisations s'élèvent à 2 289 KF pour 2 193 KF l'année précédente (+ 4,4 %). Les postes qui augmentent sont les achats et les reliures d'ouvrage ainsi que les crédits nécessaires à la préparation de manifestations pour sensibiliser le public à la lecture (ex : La Fureur de Lire).

Contrairement à 1991 les recettes enregistrent une forte progression (+ 15,9 %) qui découle en partie de l'encaissement d'une subvention du Centre National des Lettres pour l'achat d'ouvrages (200 KF). Les produits passent de 433 KF à 691 KF.

Musées (Beaux-Arts, d'Histoire, Folklore Comtois, Résistance, Centre d'Arts Contemporains).

Les dépenses directes évoluent de + 27,1 % et s'établissent à 1 992 KF contre 1 568 KF en 1991. Les crédits ont servi essentiellement à présenter des expositions qui ont permis aux Bisontins de découvrir ou redécouvrir leur patrimoine (20 000 m³ d'histoire, la Levrette et le Financier, etc.).

De plus, du personnel vacataire a été embauché pour mener à bien une mission d'étude sur le Musée du Temps.

Les recettes sont en baisse de 81 KF et s'élèvent à 871 KF. Cette régression est due principalement à l'encaissement des subventions. Sinon les entrées et la vente de moulages et catalogues sont en progression (256 KF au lieu de 160 KF en 1991).

Citadelle

Les dépenses directes s'élèvent à 504 KF contre 394 KF l'année précédente. L'entretien des bâtiments a été plus important cette année (106 KF au lieu de 30 KF en 1991). L'ouverture d'un insectarium a engendré des dépenses supplémentaires mais a contribué, en partie, à augmenter les recettes qui passent de 2 495 KF à 2 629 KF (+ 5,4 %).

Autres activités culturelles

Sous cette rubrique, on regroupe les subventions versées aux sociétés culturelles ainsi que les dépenses du sous-chapitre «service culturel». En 1992, les dépenses directes s'élèvent à 2 435 KF contre 2 825 KF en 1991. Cette baisse apparente résulte d'une subvention exceptionnelle versée en 1991 à l'association des fouilles archéologiques (400 KF) pour le chantier du parking de la Mairie.

Salles de spectacles

Ce poste regroupe les activités du Théâtre, de l'Espace Culturel de Planoise, du Kursaal et du Centre Dramatique National de Franche-Comté.

Il passe de 9 861 KF à 9 561 KF. Cette baisse est consécutive d'une part à la reprise par la ville depuis le 1^{er} septembre 1991, de la gestion du Kursaal (111 KF contre 301 KF en 1991) et d'autre part à la révision du contrat qui lie M. Lionel PATRICK à la Ville pour la saison lyrique à Besançon (3 357 KF contre 3 464 KF l'année précédente).

La subvention indexée versée au Centre Dramatique de Franche-Comté s'élève à 1 245 KF, celle pour l'Espace Culturel de Planoise est maintenue à 3 600 KF auxquels s'ajoutent 200 KF pour l'activité du Centre d'Arts Contemporains.

Les subventions de fonctionnement représentent à elles seules 8 202 KF soit 86 % des dépenses de ce secteur.

Animation de quartiers

1 851 KF ont été affectés à l'animation dans les quartiers dont 652 KF de subventions aux associations et 686 KF alloués au Centre International de Séjour pour l'hébergement de stagiaires sportifs.

3) Animation socio-culturelle - Prévention

Les dépenses de ce secteur sont apparemment en baisse. Mais si on tient compte en 1991 des dépenses exceptionnelles à savoir : d'une part la subvention de 176 KF versée à l'association Clairso pour éviter la mise en jeu de la garantie d'emprunt et d'autre part l'opération «sport et réussite» qui a généré 436 KF de dépenses, les dépenses réelles passent de 6 690 KF à 7 028 KF (+ 5,1 %).

La majeure partie des crédits sont destinés à la rémunération des éducateurs spécialisés (1 953 KF) et au versement de subventions aux associations ou aux Maisons Pour Tous pour leur fonctionnement (3 652 KF).

Les recettes sont en diminution. Elles passent de 1 854 KF (hors opération «sport et réussite») à 1 746 KF.

Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	28 363 038	29 886 077	27 013 596	29 282 526 8,4 %	0
Recettes	34 582 164	37 405 022	33 478 347	37 238 075 11,2 %	7 047

Ce chapitre budgétaire montre une progression des dépenses de + 8,4 % par rapport à 1991, ce qui est supérieur à l'inflation. Mais parallèlement, nous observons une augmentation des recettes de + 11,2 %.

L'analyse des postes budgétaires révèle : la création d'un nouveau sous-chapitre «Frais communs». Il permet d'individualiser le coût des conciergeries des centres sociaux faisant partie des opérations de liaison Ville-CCAS. Les dépenses sont constituées par les subventions allouées par la Ville et les recettes par les locations des immobilisations, les recouvrements de traitements du personnel mis à la disposition du CCAS par la Ville et la perception de charges d'entretien.

Service Municipal d'Hygiène

Les dépenses de ce sous-chapitre qui connaissent en 1992 une diminution de - 9,5 % enregistrent des fluctuations très variables. Tout d'abord, nous remarquons :

- une hausse de la consommation des produits pharmaceutiques et d'hygiène ainsi que des fournitures diverses

- les subventions versées à l'ASQAB (Association de Surveillance de la Qualité de l'Air à Besançon) et à l'APPA (Association pour Prévention de la Pollution Atmosphérique) passent de 56 KF à 68 KF en 1992,

- une diminution des dépenses d'impression liées à la campagne «anti-tabac» et une baisse de la facturation informatique de la gestion du fichier vaccinations (220 KF en 1991 contre 139 KF en 1992).

Ambulance

La hausse des dépenses (+ 50 %) provient d'une augmentation des frais de carburant.

La baisse des recettes (- 18 %) est liée à une diminution du recouvrement des frais de carburant suite au ravitaillement à l'extérieur des ambulances du CHR qui fonctionnent de plus en plus à l'essence sans plomb, carburant dont ne dispose pas la caserne des pompiers.

Services enfants

Les opérations de ce sous-chapitre retracent :

- les subventions versées par la Ville dans le cadre des opérations de liaison «Ville-CCAS» pour les crèches collectives, les haltes-garderies et les crèches familiales. La progression des dépenses de + 7,8 % enregistrée par rapport à 1991 est compensée par le CCAS lors du recouvrement des charges de traitement pour le personnel de la Ville mis à disposition du CCAS

- les différents programmes du contrat enfance 0 à 6 ans, avec :

. le fonctionnement de la halte-garderie micro-crèche de l'association «Antenne Petite Enfance». La participation de la Ville, pour 1992, est inférieure aux prévisions du fait de sa mise en service tardive, c'est-à-dire septembre 1992 (692,5 KF en prévision - 123,6 KF en réalisation). Il en est de même du recouvrement des recettes qui correspondent à une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (394,7 KF en prévision - 63,4 KF en réalisation).

. le programme «Maison Verte» qui n'a pu se concrétiser en 1992 est reconduit en 1993.

Centre de soins infirmiers municipal

Les dépenses relatives à ce sous-chapitre révèlent une bonne maîtrise (- 6,4 %) tandis que les recettes progressent (+ 21,4 %). En effet, en 1992, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie a accordé au Centre de Soins Infirmiers Municipal une subvention de 80 KF afin de réduire le coût des charges sociales et faciliter ainsi sa mission de santé publique.

Service médical des nuits et dimanches

La subvention versée à l'Association des Urgences Médicales de Besançon est restée identique (33 KF).

Centres sociaux

Les subventions versées par la Ville pour les centres en économie sociale et familiale dans le cadre des opérations de liaison Ville-CCAS diminuent de - 4 % du fait de l'individualisation des conciergeries en un sous-chapitre distinct, tandis que le recouvrement des locations des immobilisations et de traitement progresse de + 2,3 %.

Mais pour avoir une bonne appréciation de l'évolution des dépenses et des recettes, il est nécessaire de réintégrer, pour 1992, les opérations relatives aux conciergeries à celles des Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale (CIESF).

	1991	1992
Dépenses (en francs)		
Subvention Ville pour CIESF		(4 648 352
Subvention Ville pour Conciergeries	4 841 124	(763 384
TOTAL	4 841 124	5 411 736
En 1992, les dépenses progressent de + 11,8 %		
Recettes (en francs)		
Loyers CIESF	889 820	(662 348
Loyers Conciergeries		(166 500
Recouvrements traitements CIESF		(4 084 239
Recouvrements traitements Conciergeries	3 750 859	(518 886
TOTAL	4 640 679	5 431 973
En 1992, les recettes progressent de + 17 %		

Cimetières

Les dépenses de fossoyage progressent sensiblement (83 KF en 1991 - 106 KF en 1992) tout comme les recettes provenant des concessions (630 KF en 1991 - 837 KF en 1992).

Pompes Funèbres

Les recettes de ce sous-chapitre progressent de + 15 % suite à la perception des taxes de crémation.

Fourrière (animaux)

Bien que d'un faible montant, les dépenses tout comme les recettes sont en diminution (- 3,6 % pour les dépenses - 23,6 % pour les recettes).

Chapitre 953 - Hygiène et protection sanitaire

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	154 468	162 786	148 835	160 475 7,8 %	
Recettes	268 500	269 000	268 208	274 114 2,2 %	

Ce chapitre retrace l'activité du service de la Médecine du Travail auquel incombe la surveillance médicale du personnel de la Ville et du CCAS.

Les dépenses correspondant aux analyses demandées au CHR et au Centre Régional de Transfusion Sanguine sont en hausse de 20,4 %, tandis que les frais de produits pharmaceutiques et d'hygiène sont en légère baisse (- 10,8 %).

Les recettes, provenant essentiellement de la participation du CCAS et du CNFPT pour les visites médicales de leur personnel évoluent selon le rythme de l'inflation (+ 2,2 %).

Chapitre 955 - Aide Sociale

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	50 182 717	59 793 486	50 121 446	59 660 398 19,0 %	0
Recettes	2 644 000	2 544 000	2 669 509	2 666 101 - 0,1 %	13 781

La progression de + 19 % des dépenses de ce chapitre est due principalement :

- à l'augmentation de la participation de la ville aux dépenses d'aide sociale à la charge du Département qui passe ainsi de 13 522 KF en 1991 à 17 084 KF en 1992, soit + 12,4 %

- à l'intégration, à la subvention versée au CCAS pour les services généraux, de la prime correspondant au treizième mois (5 199 KF) qui était versée auparavant par l'intermédiaire du Comité des Oeuvres Sociales.

- à l'attribution d'une aide exceptionnelle de 10 KF aux victimes des inondations du Vaucluse,

- à une légère progression des dépenses d'aide sociale aux chômeurs (+ 4,1 %).

Les recettes restent stables. Les remboursements effectués par le CNASEA pour les cotisations patronales relatives aux « Contrats Emploi Solidarité » sont en légère baisse (2 234 KF en 1991 - 2 076 KF en 1992). Ce chapitre fait également apparaître un acompte sur une subvention du Fonds d'Action Sociale reversée ensuite à l'association pour l'accueil des travailleurs étrangers afin que celle-ci prenne en charge, pour une année supplémentaire, la gestion du Centre des Nord Africains situés avenue Clemenceau. La participation du CCAS pour l'entretien de ses véhicules par la Ville augmente (435 KF en 1991 - 460 KF en 1992).

Chapitre 961 – Interventions économiques générales

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	7 840 113	8 632 976	5 322 676	8 024 436 50,8 %	0
Recettes	2 758 400	2 956 995	1 693 478	2 748 303 62,3 %	187 500

Expansion économique régionale

Les dépenses de ce secteur évoluent au rythme de l'inflation (+ 2,1 %) et se montent à 3 267 KF. Cependant, nous remarquons quelques variations :

- une diminution de ligne budgétaire consécutive à la participation de la Ville pour l'aérodrome de Besançon - La Vèze (591 KF en 1991 - 59 KF en 1992) ; jusqu'en 1991 la Ville de Besançon participait au remboursement d'emprunts contractés par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, concessionnaire du Syndicat Mixte de l'aérodrome de Besançon - La Vèze. A la demande de la Préfecture, les prêts consentis initialement à la CCI ont été repris par les collectivités membres de ce syndicat. Depuis 1992, la Ville ne verse plus qu'une participation au fonctionnement de l'aérodrome.

- la cotisation du Conseil des Communes du Grand Besançon passe de 133 KF en 1991 à 614 KF en 1992.

- la participation de la Ville au fonctionnement de l'aérodrome Dole-Tavaux est identique à celle de 1991 soit 229 KF.

Les recettes de ce sous-chapitre augmentent de + 6,3 % suite à l'évolution du remboursement des salaires pour le personnel de la Mission Locale pour l'Emploi (891 KF en 1991 - 947 KF en 1992). Un report de 187,5 KF a été effectué sur l'exercice 1993, il correspond à des subventions de l'Etat et de la Région attribuées pour le développement social des quartiers de Planoise et Palente-Orchamps.

Atelier d'urbanisme

Les dépenses de ce secteur restent identiques. Les recettes correspondent à un excédent au bilan de clôture de la ZUP de Planoise, d'un montant de 940 KF, versé par la SEDD.

Activités des Syndicats de Communes

Les dépenses de ce secteur passent de 232 KF à 2 747 KF. Cette augmentation s'explique par :

- une avance de trésorerie consentie au Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin pour un montant de 2 001 KF,

- une participation de 286 KF au fonctionnement du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons. Par contre, la participation de 200 KF prévue pour le Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Besançon-Palente n'a pas été utilisée.

Les recettes provenant du reversement d'une partie de la taxe professionnelle perçue par les communes de Chemaudin et de Chalezeule progressent de 10,6 % (770 KF en 1991 - 851 KF en 1992).

Tourisme

Les dépenses évoluent de + 6,9 % (1 728 KF en 1991 - 1 847 KF en 1992). La subvention versée à l'Office du Tourisme passe de 1 436 KF en 1991 à 1 490 KF en 1992. Les subventions de la Ville pour les congrès, colloques et journées d'information varient à la hausse (102 KF en 1991 - 130 KF en 1992). Par contre, les recettes liées à la redevance d'exploitation du petit train touristique baissent (33 KF en 1991 - 10 KF en 1992).

Chapitre 964 - Interventions socio-économiques

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	201 805	98 892	201 337	98 891 - 50,9 %	0
Recettes	0	0	0	0	0

Ce chapitre retrace diverses actions entreprises par la Ville pour la réalisation d'opérations spécifiques, comme :

- la participation à hauteur de 50 % à la dépense supportée par l'Office Municipal d'HLM pour le recrutement d'un agent pour les bâtiments 63 à 67, rue de Chalezeule (128 KF en 1991 - 25 KF en 1992). Une telle diminution s'explique par le fait que la Ville a régularisé cette dépense en 1991 pour 3 années consécutives (1989-1990-1991), mais elle a décidé de mettre un terme à cette participation à compter du 1/07/1992.

- la participation versée au Centre d'Amélioration du Logement du Doubs passe de 54 KF à 74 KF en 1992 suite à l'extension, aux logements sis 2 rue Thiémanté, de la mise en œuvre du dispositif de recouvrement de loyers déjà institué pour les logements du 69 rue Battant.

Chapitre 965 - Domaine productif de revenus

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	4 836 265	3 497 084	4 310 554	3 354 665 - 22,2 %	0
Recettes	18 065 028	16 319 385	17 065 307	16 905 239 - 0,9 %	0

Ce chapitre qui enregistre, par rapport à 1991, une réduction des dépenses et une stabilité des recettes demande une analyse plus fine afin de préparer les variations à l'intérieur des différents sous-chapitres.

Autres bâtiments locatifs

La hausse en 1992, de la redevance d'occupation pour l'exploitation de la station hydrominérale de Besançon - La Mouillère (243 KF en 1991 - 388 KF en 1992 s'explique :

- par un renouvellement anticipé du contrat de concession avec le Casino Municipal et le restaurant touristique du fait de la mise en place de machines à sous. En effet, pour installer ces dernières dans une salle distincte, des travaux d'adaptation des locaux étaient indispensables, ce qui modifiait les conditions du contrat précédent,

- de plus, en 1992, le restaurant «Le Relais de la Mouillère» a versé à la Ville deux années de redevance d'occupation (1990 et 1991).

Les bâtiments secteur Battant

De nombreux logements sont inoccupés pour cause d'insalubrité, ce qui explique la baisse des charges locatives et des rentrées de loyers.

Les bâtiments secteur Bersot

La hausse des charges locatives et des recettes de location est liée à l'installation d'un nouveau locataire et à l'augmentation du loyer de l'association «artisans du monde».

Les bâtiments industriels

- *Usine-relais 3 rue Violet*

La pépinière accueille des entreprises pour une durée de 2 ans. Les loyers pratiqués pour la 2^{ème} année d'installation sont supérieurs à ceux de la 1^{ère} année. En 1992, la hausse des recettes tient au fait que les concessions arrivant en 2^{ème} année sont importantes (196 KF en 1991 - 257 KF en 1992).

- *Assitech 41 chemin de Valentin*

Par jugement en date du 12 octobre 1992, la société a été mise en redressement judiciaire. Les loyers versés en 1992 chutent (330 KF en 1991 - 88 KF en 1992).

- *Société Clean Way*

Jusqu'au 31 décembre 1991, cette société a bénéficié d'un différé de loyer de 2 années pour l'occupation des locaux de l'usine Magvet, c'est pourquoi en 1992, une nouvelle recette de 554 KF apparaît à ce sous-chapitre.

- *Interlac 10 rue Lavoisier*

La société n'exerce plus d'activités sur Besançon et a ainsi résilié son contrat de location-vente à compter du 31 mars 1992 ; 1 seul trimestre de loyer a été perçu en 1992 (172 KF en 1991 - 43 KF en 1992).

- *Energie CITES 2 chemin de Palente*

En 1992, la ville a versé une participation de 68 KF pour l'installation de cette association.

Bâtiments industriels - Option TVA

Les recettes tout comme les dépenses de ce sous-chapitre enregistrent une diminution due principalement à la vente du bâtiment 29 chemin des Montarmots. D'autres variations dans l'encaissement des recettes s'expliquent :

- par un décalage d'un trimestre sur 1993 dans le recouvrement du loyer de la société Augé Découpage,

- par l'encaissement hors taxes du loyer 1992 d'IEN.

Voiries et parkings

En ce qui concerne le secteur du stationnement payant, les charges de gestion payées à Via-Stationnement diminuent de 110 KF en 1992. Pour connaître l'évolution exacte de cette dépense, il convient de prendre en considération les reversements à l'arrêté des comptes 1991 et 1992 des trop perçus sur les avances trimestrielles, à savoir :

. avances trimestrielles versées en 1991	2 996 KF
. charges d'exploitation 1991	<u>- 2 892 KF</u>
solde créditeur	104 KF
. avances trimestrielles versées en 1992	2 886 KF
. charges d'exploitation 1992	<u>- 2 658 KF</u>
solde créditeur	228 KF

qui a été reversé à la Ville en 1993.

Nous pouvons ainsi constater que le coût de la prestation du stationnement payée à Via-Stationnement passe de 2 892 KF en 1991 à 2 658 KF en 1992 soit une diminution de 8,1 %.

La gestion des parkings «Allende» et des «Remparts Dérasés» qui apparaissait en 1991, au chapitre 965 est retracée en 1992 au chapitre 968 avec celle du parking de la Mairie.

La taxe sur les emplacements publicitaires passe de 10 KF à 122 KF suite à de nouveaux contrats conclus en 1992 et à des rattrapages sur 1991.

Chapitre 968 - Services agricoles, industriels, commerciaux gérés directement, concédés ou affermés

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	73 517 432	83 136 521	71 633 624	81 613 882 13,9 %	354 683
Recettes	97 598 395	109 857 812	101 734 286	111 514 361 9,6 %	2 612 655

Par rapport à 1991, les dépenses tout comme les recettes sont en hausse.

Ordures ménagères et déchets urbains

L'accroissement **des dépenses** (+ 22,9 %) correspond essentiellement à un reversement à la SECIP de 1 217 KF. En effet, la convention d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères qui lie la Ville de Besançon et la SECIP prévoit une actualisation de la redevance due par la Ville lorsque les paramètres d'indexation sont supérieurs à 25 %. Ainsi, en 1976, les services de la Ville ont revalorisé cette redevance. Mais en 1988, la Chambre Régionale des Comptes a eu une interprétation différente des modalités d'application de l'actualisation de la redevance : elle a estimé que l'évolution des paramètres d'indexation devait être considérée pour une année donnée et a contesté la revalorisation effectuée par la Ville en 1976. C'est pourquoi la SECIP nous a remboursé le trop-versé mais seulement pour les années 1983 à 1985 soit 1 217 KF. Se considérant pénalisée, la SECIP a établi alors un recours devant le Tribunal Administratif ; celui-ci a rendu jugement en faveur de la SECIP et a contraint la Ville à lui rembourser 1 217 KF.

Les recettes de ce sous-chapitre progressent également de + 8,6 %.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères passe de 25 015 KF en 1991 à 26 286 KF en 1992, soit une progression de + 5 %.

. Le produit de la vente de chaleur produite par l'usine d'incinération évolue positivement (5 572 KF en 1991 - 6 030 KF en 1992).

. Les recettes liées à l'incinération des déchets des particuliers est relativement stable (1 891 KF en 1991 - 1 968 KF en 1992).

. Le produit de l'enlèvement des déchets non ménagers progresse (2 956 KF en 1991 - 3 279 KF en 1992).

. La participation des communes voisines pour l'enlèvement et l'incinération de leurs ordures ménagères augmente (877 KF en 1991 - 999 KF en 1992).

. La redevance pour la location de conteneurs et la contribution pour le remplacement des récipients incendiés ou disparus croissent de 4 307 KF en 1991 à 4 414 KF en 1992.

. Aux recettes de 1992 de ce sous-chapitre apparaît une provision pour litige d'un montant de 1 014 KF qui était destinée à être reversée à la SECIP pour couvrir la décision du Tribunal Administratif relative au recours engagé dans le cadre de l'exploitation de l'usine d'incinération.

Chauffage urbain

La redevance versée par la SECIP pour amortir le surcoût de l'installation du générateur charbon passe de 2 460 KF à 2 378 KF et correspond aux encaissements de la SECIP auprès de ses abonnés au titre d'une année.

Abattoirs

Les dépenses de ce sous-chapitre baissent de 11,5 % tandis que les recettes croissent avec importance, + 20 %.

Les tonnages abattus sont très légèrement inférieurs à ceux de 1991 (13 831 tonnes en 1991 - 13 732 tonnes en 1992 alors qu'il était prévu au moment de l'élaboration du budget un tonnage de 15 000 tonnes). De ce fait, le loyer facturé à SICA GAB, destiné à assurer l'équilibre des charges s'élève en 1992 à 504 KF contre 211 KF en 1991.

A la suite de l'intégration des bâtiments de l'abattoir des Tilleroyes dans le patrimoine de la Ville, une opération d'ordre, pour un montant de 2 146 KF, a été passée en 1992 en recettes au chapitre 968.5 et en dépenses au chapitre 930.8 ; elle correspond à des produits financiers de SICA GAB. Cette recette entre dans le plan de financement du nouvel abattoir.

Quant aux subventions, on constate cette année encore des retards dans les encaissements. C'est ainsi qu'il reste à percevoir pour la subvention d'allégement du fonds national des abattoirs :

- . 319 KF au titre de l'année 1991
- . 803 KF au titre de l'année 1992.

Sur la subvention exceptionnelle d'accompagnement, la Ville attend :

- . 668 KF au titre de l'année 1990
- . 508 KF au titre de l'année 1991
- . 223 KF au titre de l'année 1992

soit un total de 2 521 KF. Le Ministère de l'Agriculture accentue son retard dans le versement de ces subventions puisqu'en 1991 celui-ci était de 2 267 KF.

Transports urbains

La cotisation versée par les entreprises de plus de 9 salariés au titre du versement transport s'est élevée à 49 357 KF contre 46 125 KF en 1991, soit + 7 %.

Outre les opérations d'investissement en matière de matériel de transport vues au chapitre 905, le versement transport permet de :

- participer aux charges du service des transports urbains pour un montant de 35 726 KF contre 34 212 KF en 1991,
- rembourser l'emprunt pour le renouvellement du parc autobus, soit 3 792 KF,
- reverser 509 KF à la SNCF au titre des compensations de tarifs accordées aux salariés et 339 KF à titre de remboursement aux employeurs logeant ou transportant leur personnel.

La Ville a également participé à l'équilibre du compte d'exploitation des transports urbains sur ses fonds propres à hauteur de 14 845 KF en 1992 contre 14 781 KF en 1991.

Les subventions du Département du Doubs pour le transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur école et pour les transports scolaires urbains se sont élevées à 1 531 KF contre 1 472 KF en 1991.

Parkings

Depuis 1992, la gestion des parkings de la Mairie, Allende et des Remparts Dérasés est différenciée :

a) dépenses

. En 1992, une rémunération pour la gestion du parking Allende d'un montant de 494 KF a été versée à la SEDD ; en 1991 elle s'élevait à 441 KF et figurait au chapitre 965.3.

. La prise d'effet du crédit-bail du parking de la Mairie a débuté le 1^{er} janvier 1992 pour une durée de 20 ans. Un loyer est versé trimestriellement à Flobail qui a payé les factures relatives aux travaux d'aménagement (3 000 KF en 1992).

. Un contrat de gérance est passé avec Via-Stationnement pour assurer l'exploitation et la promotion du parking de la Mairie. Une rémunération de 1 723 KF a été versée au gestionnaire au titre de 1992.

b) recettes

. Les droits de stationnement pour le parking des Remparts Dérasés se montent à 139 KF contre 123 KF en 1991.

. La participation des commerçants pour la gestion du parking Allende est en progression (272 KF en 1991 - 305 KF en 1992).

. Les droits de stationnement versés par Via-Stationnement pour le parking de la Mairie s'élèvent à 1 291 KF.

Chapitre 970 – Charges et produits non affectés

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	2 698 859	4 042 430	2 677 506	3 766 507 40,7 %	20 000
Recettes	223 614 940	226 105 822	223 109 423	226 541 838 1,5 %	0

Les dépenses de ce chapitre sont en hausse (+ 40,7 %). Cette progression résulte :

- d'une augmentation du montant des titres de recettes annulés (433 KF en 1991 - 2 076 KF en 1992). En 1992, 8 titres de recettes, atteignant une somme globale de 1 420 KF, émis en compensation de la non réalisation d'aires de stationnement lors de constructions nouvelles ont été annulés suite à une modification du permis de construire. De plus, à la suite d'une contestation de la SECIP une réduction de titre, pour un montant de 504 KF, a été effectuée ; en effet, une compensation entre un titre de recette et un mandat a été indûment pratiquée par le Receveur Municipal,

- d'une constitution de provision se chiffrant à 763 KF à partir de la participation financière versée par les dépositaires de permis de construire sur le secteur du programme d'aménagement d'ensemble rue de Chaillot, rue de Vesoul ; cette provision est destinée à financer des travaux d'équipements publics,

- d'une dotation aux provisions de 393 KF pour litiges destinée à compléter la provision déjà constituée à hauteur de 621 KF en couverture de l'opération contentieuse engagée par la SECIP dans le cadre de l'application du contrat d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, cette provision a été utilisée en totalité au cours de l'exercice 1992.

En 1992, le montant des admissions en non-valeur (334 KF) est inférieur à celui de 1991 (1 353 KF).

De plus, comme en 1991, une provision de 200 KF a été constituée pour pallier les risques financiers inhérents aux garanties d'emprunts accordées notamment aux associations par la collectivité.

Les recettes de ce chapitre, constituées principalement par la DGF et la DGD restent stables (+ 1,5 %).

1) La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Abstraction faite des montants perçus au titre de la régularisation des exercices écoulés et de la dotation spéciale instituteurs, la DGF a évolué de + 2,43 % soit le taux de progression minimale 1992 (180 835 KF en 1991 – 185 229 KF en 1992).

Chaque année une régularisation du montant de la DGF afférente à l'exercice précédent était versée (7 172 KF en 1991). Mais en 1992 l'Etat n'a pas versé de régularisation pour l'exercice 1991.

La dotation Ville-Centre passe de 7 677 KF en 1991 à 7 854 KF en 1992 (+ 2,3 %).

La dotation spéciale instituteurs reçue en compensation des charges de logements correspond à deux années : 771 KF en 1991 et 649 KF pour 1992. Cette dotation n'est plus attribuée pour les instituteurs classés professeurs des écoles ; ceci explique la diminution du nombre d'instituteurs pris en compte (62 en 1991 - 51 en 1992).

La Dotation de Solidarité Urbaine instituée en 1991 pour les villes dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur au potentiel fiscal moyen national et qui font un effort en matière de logements sociaux passe de 2 426 KF en 1991 à 4 333 KF en 1992.

2) La DGD (Dotation Globale de Décentralisation)

La DGD Bibliothèque

D'un montant de 653 KF en 1991, elle passe à 651 KF en 1992.

La DGD Hygiène

Compte tenu des régularisations pour les années précédentes, la DGD Hygiène est en progression (4 852 KF en 1991 - 5 131 KF en 1992).

La DGD pour les transports des élèves domiciliés à plus de 5 km évolue également d'une manière positive (1 258 KF - 1 331 KF en 1992).

Le solde de l'exercice précédent s'inscrit pour 25 397 KF en 1991 et 28 196 KF en 1992.

Chapitre 971 – Impôts obligatoires

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	620 761	906 000	603 680	880 900 45,9 %	0
Recettes	6 540 781	7 828 520	7 885 669	7 108 576 - 9,9 %	0

La hausse des dépenses (+ 45,9 %) s'explique par le reversement au CCAS de la recette perçue au titre de l'impôt sur les spectacles qui évolue positivement (591 KF en 1991 - 876 KF en 1992).

Nous remarquons également une diminution des recettes (- 9,9 %) liée à une réduction du recouvrement de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (6 858 KF en 1991 - 5 797 KF en 1992).

Chapitre 977 - Service fiscal - Impôts complémentaires

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1992
	1991	1992	1991	1992	
Dépenses	27 500	27 500	20 541	6 504 - 68,3 %	0
Recettes	394 740 789	424 778 879	397 474 334	435 629 261 9,6 %	0

Jusqu'en 1991, l'Etat prenait en charge dans leur totalité les dégrèvements de taxe d'habitation. Mais à partir de 1992, il verse aux collectivités une dotation de compensation calculée en appliquant aux bases exonérées de l'année précédente le taux voté en 1991. Pour les collectivités qui ont augmenté leur taux en 1992, il s'agit donc d'une perte de produit de taxe d'habitation. En 1992, l'Etat a versé à la Ville de Besançon au titre de cette dotation 14 914 KF.

Le Fonds National de péréquation de la taxe professionnelle progresse positivement (2 296 KF en 1991 - 2 986 KF en 1992). Il en est de même pour le Fonds National de compensation de la taxe professionnelle (37 136 KF en 1991 - 40 451 KF en 1992).

Par contre, l'attribution du Fonds Départemental de la taxe professionnelle diminue (16 KF en 1991 - 12 KF en 1992).

Suite à l'installation de machines à sous au Casino, la taxe sur les jeux augmente dans des proportions importantes (135 KF en 1991 - 1 960 KF en 1992).

Le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage augmente de 2,5 % (8 757 KF en 1991 - 8 976 KF en 1992). Une croissance de 7,4 % est à noter en ce qui concerne la taxe sur l'électricité moyenne et haute tension (1 490 KF en 1991 - 1 600 KF en 1992).

Le montant de la taxe sur les emplacements publicitaires progresse de 3,1 % (700 KF en 1991 - 722 KF en 1992).

En réalité, les bases exonérées en 1992 se sont révélées inférieures à celles de 1991, ceci explique que les bases réelles taxables 1992 sont supérieures à celles qui avaient été notifiées à la collectivité lors du vote des taux d'imposition en mars 1992.

De ce fait, alors que l'équilibre du Budget Primitif nécessitait le vote de 346 070 KF de contributions directes, l'encaissement au titre du rôle général a été réalisé à hauteur de 351 723 KF.

Les prévisions pour le rôle complémentaire sont largement dépassées (1 500 KF prévus - 4 428 KF encaissés).

II – BUDGETS ANNEXES

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement et Forêts sont comptabilisés pour leur montant HT.

BUDGET EAUX

Les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport génèrent 1 904 KF de dépenses contre 1 473 KF en 1991 (+ 431 KF).

Les travaux sur réseaux s'élèvent à 9 928 KF contre 9 508 KF en 1991 et ont porté essentiellement sur :

- les tranches annuelles :

. Station de Chenecey	864 KF
. carrefour entrée de ville – route de Gray – Tilleroyes	348 KF
. avenue Fontaine Argent	715 KF
. rues Brulard et de la Grette	674 KF
. carrefour Boulevard Churchill/Epitaphe	333 KF
. rues des Deux Princesses et de Vittel	280 KF
. giratoire Marmier/Gibelotte	261 KF

- le programme de rénovation et d'amélioration de la station de la Malate pour 4 240 KF. Une participation de 2 115 KF a été versée par l'Agence de l'Eau.

- les programmes de cartographie (291 KF) et de desserte des Ragots (471 KF).

Le montant de l'annuité passe de 6 075 KF en 1991 à 6 671 KF en 1992 (+ 596 KF).

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,5 % (+ 2 429 KF) en excluant l'opération d'ordre concernant les intérêts courus (1 225 KF). Cette hausse est due en partie à la mise en place du régime indemnitaire qui était auparavant pris en charge par le COS. La contribution aux charges du Budget Principal passe de 1 575 KF à 1 860 KF. Les recettes propres s'accroissent de 7,1 %.

Le produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires (31 790 KF) s'accroît de 5,2 % pour un prix fixé à 4,18 F HT le m³.

La situation des fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1992 est la suivante :

- excédent global de clôture 1992	+ 13 498 824,99 F
- recettes justifiées à réaliser	+ 12 663 162,00 F
- dépenses engagées non mandatées	<u>- 17 302 301,00 F</u>
	8 859 685,99 F

Il est à noter que sur ces fonds, un montant de 3 600 KF a été prélevé pour équilibrer le budget primitif 1993 du service.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les dépenses de matériel, mobilier et véhicules s'élèvent à 964 KF contre 691 KF en 1991 (+ 273 KF).

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement apparaissent pour 37 072 KF contre 42 125 KF en 1991 et ont porté principalement sur :

- les tranches annuelles :

. chemin des Essarts	281 KF
. chemin des Ragots	252 KF
. rue de l'Avenir	724 KF
. lotissement DEVIQ	712 KF
. travaux de branchements confiés à l'entreprise	694 KF

- les programmes existants :

. collecteur rive gauche	12 134 KF
. grosses réparations à Port Douvot	795 KF
. programme de modélisation du réseau	414 KF
. aménagement zone d'activités La Fayette	3 650 KF
. extension à 200 000 Eq./habitants de la station d'épuration de Port Douvot	22 039 KF
. grosses réparations aux égouts	1 424 KF

- les programmes nouveaux :

. parc scientifique ENSMM	2 087 KF
. domaine Château Galland	1 314 KF

Le financement de ces dépenses est assuré notamment par l'encaissement de 16 792 KF d'emprunt et par le versement de diverses participations pour 12 451 KF.

Le montant de l'annuité augmente de 18 % et s'élève à 12 209 KF au lieu de 10 349 KF en 1991.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 2 503 KF et se montent à 27 111 KF en excluant l'opération d'ordre concernant les intérêts courus soit 2 723 KF. Le poste personnel affiche une hausse de 8,4 % et passe de 8 656 KF à 9 384 KF ; cette augmentation découle en partie de la prise en charge par le service, du régime indemnitaire versé par le COS.

Si on exclut les encaissements de prime d'épuration et d'autosurveillance dont le rythme d'encaissement est très fluctuant, les recettes s'élèvent à 26 934 KF contre 24 869 KF en 1991 (+ 8,3 %).

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires, croît de 11,1 % pour un prix fixé à 2,922 F HT le m³.

La situation des fonds disponibles à la clôture de l'exercice est la suivante :

- excédent global de clôture 1992	+ 1 821 196,66 F
- recettes justifiées à réaliser	+ 10 473 765,00 F
- dépenses engagées non mandatées	- 8 870 124,00 F
	<u>3 424 837,66 F</u>

Il est à noter que sur ces fonds, un montant de 1 820 KF a été prélevé pour équilibrer le Budget Primitif 1993 du service.

RÉGIE DES ABATTOIRS

La régie a enregistré en fin d'année 1992 l'opération d'intégration définitive de ses biens au Budget Principal. Tous les comptes concernant cette régie sont donc désormais soldés.

BUDGET DU SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGÉES

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Au quotidien, cette mission se traduit en premier lieu par des soins médicaux prodigués à domicile, mais également par la volonté d'inculquer une rééducation gestuelle ainsi qu'une stimulation constante à la mobilisation visant à faire recouvrer à ces personnes âgées une certaine autonomie.

Un aspect non négligeable du rôle de ce service réside dans le soutien moral et affectif des malades eux-mêmes, mais aussi de leur conjoint et entourage qui en assument la charge et qui peuvent s'en trouver fortement éprouvés.

Bien entendu, une telle mission ne saurait être assurée pleinement sans le concours indispensable d'autres services et intervenants, à savoir :

les services :

- . d'aide ménagères ou d'auxiliaires de vie
- . repas à domicile
- . téléalarme
- . sociaux

les interventions :

- . du médecin traitant
- . des infirmières libérales
- . des kinésithérapeutes
- . des pédicures
- . des orthophonistes.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Conseil Général assume sur les mêmes bases les frais correspondants aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 10,7 % et les recettes du forfait de soins de 2,6 %.

L'excédent de clôture 1992 s'établit comme suit :

- excédent global de clôture 1992	+ 163 934,84 F
- recettes justifiées à réaliser	0,00 F
- dépenses engagées non mandatées	<u>- 74 144,00 F</u>
	89 790,84 F

BUDGET FORETS COMMUNALES

Ce budget retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Il est à noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz passent à 1 982 KF contre 1 416 KF en 1991.

Ils sont financés principalement par un prélèvement sur les recettes de fonctionnement à hauteur de 1 196 KF et par l'encaissement d'un prêt du Fonds Forestier d'un montant de 90 KF.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 493 KF contre 3 934 KF en 1991.

Les recettes propres de ce service constituées par les ventes de bois se montent à 1 359 KF mais n'atteignent pas le niveau des dépenses. Ce déséquilibre nécessite la participation financière du Budget Principal qui s'établit à 2 357 KF.

III - BUDGET GÉNÉRAL - EMPRUNTS

L'emprunt globalisé 1992 s'est réparti ainsi :

	Ville	Eaux	Assainissement	Forêts	Totaux
BR	46 107 106	3 350 000	177 500	0	46 634 606
BP	98 000 000	5 000 000	15 142 000	0	118 142 000
BS	9 150 000	0	0	0	9 150 000
TOTAUX	153 257 106	8 350 000	15 319 500	0	176 926 606

Il a été réalisé à hauteur de 108 389 KF (93 069 KF Ville, 15 320 KF Assainissement) auprès des organismes suivants :

- . 76 000 KF Crédit Local de France *
 - . 6 000 KF Caisse d'Épargne
 - . 5 000 KF Crédit Agricole
 - . 10 000 KF Crédit Foncier
 - . 11 389 KF Crédit Mutuel
- 108 389 KF

* cette somme correspond aux deux prêts court terme de fin d'exercice qui ont été remboursés dès le début de l'année 1993.

La différence entre prévisions et réalisations de l'emprunt globalisé s'élève à 63 538 KF (60 188 KF Ville, 8 350 KF Eaux). Elle est reportée dans son intégralité.

Hormis les emprunts de refinancement et l'emprunt globalisé, nous avons également encaissé des prêts spécifiques à hauteur de 1 563 KF auprès des organismes suivants :

- Agence de l'Eau RMC 1 473 KF, Budget Assainissement uniquement et répartis ainsi :
 - . ZAC de Châteaufarine (extension réseau, élargissement RN 73, collecteur primaire) 1 340 KF
 - . raccordement 5^{ème} lycée 133 KF
- Fonds Forestier National, Budget Forêts pour reboisement à Chailluz 90 KF

Notre besoin de financement a été couvert majoritairement par le Crédit Local de France (70,7 %), puis viennent la Caisse d'Épargne (10,2 %), le Crédit Foncier (9,7 %), la Banque de l'Économie Crédit Mutuel (6,3 %), et divers (3,1 %).

IV - BALANCES

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions
- les réalisations
- les restes à réaliser.

La récapitulation de ces derniers apparaît dans le tableau suivant :

a) Budget Principal

. dépenses d'investissement	74 135 729,00 F
. recettes d'investissement	91 610 678,00 F
. dépenses de fonctionnement	1 378 295,83 F
. recettes de fonctionnement	3 518 414,31 F

b) Budgets Annexes

. dépenses d'investissement	22 575 124,00 F
. recettes d'investissement (dont prélèv. 4 515 500 F)	24 104 621,00 F
. dépenses de fonctionnement (dont prélèv. 4 515 500 F)	4 853 977,00 F
. recettes de fonctionnement	214 838,00 F

La balance générale nous informe des opérations de l'exercice, regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant à leur nature de dépenses et de recettes, en distinguant :

- . les mouvements budgétaires
- . les mouvements réels
- . les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture (mouvements réels) se résument ainsi :

	Résultats section investissement	Résultats section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 85 712 312,19	106 419 157,65	20 706 845,46
Budget Eaux	- 6 888 220,55	20 387 045,54	13 498 824,99
Budget Assainissement	- 3 609 976,59	5 431 173,25	1 821 196,66
Budget Abattoirs	0,00	0,00	0,00
Budget SSADPA	97 169,50	66 765,34	163 934,84
Budget Forêts Communales	- 1 196 283,53	1 196 283,53	0,00
TOTAUX	- 97 309 623,36	133 500 425,31	36 190 801,95

Les résultats globaux correspondent au fonds de roulement de chaque budget.

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions.

Pour permettre cette comparaison, les résultats des exercices 1991 et 1992 excluent les mouvements financiers induits par les réaménagements de dette.

	1991	1992	Différence	%
Dépenses investissement	302 459 999,76	320 933 349,71	18 473 349,95	6,1 %
Dépenses fonctionnement	791 836 163,45	853 859 479,76	62 023 316,31	7,8 %
	1 094 296 163,21	1 174 792 829,47	80 496 666,26	7,4 %
Recettes investissement	233 082 958,70	211 603 725,29	- 21 479 233,41	- 9,2 %
Recettes fonctionnement	921 294 954,68	987 359 905,07	66 064 950,39	7,2 %
	1 154 377 913,38	1 198 963 630,36	44 585 716,98	3,9 %

A titre indicatif, on peut signaler que notre fonds de roulement (tous budgets confondus) correspondait en :

- 1986 à 23 jours
- 1987 à 25 jours
- 1988 à 28 jours
- 1989 à 23 jours
- 1990 à 19 jours
- 1991 à 18 jours
- 1992 à 14 jours
- pour 1993 l'estimation est faite à 12 jours.

L'exécution du budget a abouti à réaliser 31 898 opérations comptables en dépenses et 9 218 en recettes.

J'ajoute que la Commission du Budget a émis un avis favorable sur ce compte administratif.

M. de SURY : Monsieur le Maire, je vous remercie de ces explications sur le compte administratif. Y a-t-il des questions ?

M. TOURRAIN : Je dis que la répétition a valeur pédagogique et je ne vais pas m'écarter des observations que j'ai déjà pu faire lors de l'examen des comptes administratifs précédents. Il apparaît que la photo est bonne, mais le sujet ou plutôt le budget, nous le répétons, est mauvais et on s'en aperçoit. En effet, il y a un déséquilibre flagrant entre les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement. D'ailleurs si cela n'était pas aussi déséquilibré, pourquoi s'emploierait-on à faire une analyse financière avec un redéploiement des ressources comme nous le verrons tout à l'heure ? De plus, la Chambre Régionale des Comptes fait un certain nombre d'observations qui sont tirées évidemment des comptes administratifs précédents. On constate ce déséquilibre dans l'étude comparative, puisque le montant des investissements directs s'élève à 165 millions de francs sur un budget d'un milliard. On a déjà dit à plusieurs reprises que, malheureusement, un chiffre était difficile à résorber, à freiner, c'est celui du personnel ; on s'aperçoit que le personnel représente 50,3 % du montant des dépenses de fonctionnement et j'aimerais bien savoir si le compte 61 qui nous est indiqué ici recouvre toutes les dépenses de personnel qui sont effectuées dans les différents chapitres ; souvent on ne reprend que le chapitre 931 et non pas les autres, ce qui a pour résultat de fausser les chiffres ou de rendre difficile l'analyse.

En ce qui concerne la fiscalité, il faut noter qu'effectivement dans les années 1987, 1988, 1989, la hausse des impositions a été stoppée, nous nous en sommes réjouis à l'époque et je dois dire que le groupe de l'opposition républicaine et libérale n'y était pas étranger. En effet, depuis des années il menait une campagne pour limiter les hausses massives que nous avons connues précédemment. Je

rappellerai pour mémoire qu'en 1986 la hausse effective des impôts a été de 10 %, 10 points de plus que l'inflation monétaire. On remarque d'ailleurs que cette masse de la contribution directe collectée a augmenté de 4,7 % en 1991 et de 7,2 % en 1992. On me dira que c'est dû à l'activité, à la création de logements, à l'activité économique qui n'est pas aussi mauvaise que certains veulent bien le dire ; mais lorsqu'on recherche de plus près, on s'aperçoit que cette affirmation n'est pas exacte.

Je reviens au compte administratif pour constater qu'en matière d'investissement, les réalisations dans certaines activités ou certains services sont très en-dessous de la moyenne. La Chambre Régionale des Comptes, on le verra tout à l'heure, stigmatisait cette faiblesse des taux de réalisation dans les années précédentes ; certes, cette année le taux global est beaucoup plus satisfaisant qu'auparavant mais on note quand même pour la voirie une réalisation des dépenses qui est limitée à 65 %, on se demande pourquoi, et pour le secteur culturel -l'Adjoint dort ou... ah non, il est là- elle se réduit à 50,4 %. Si je dis cela, Monsieur le Maire, c'est que tout à l'heure votre Adjoint à la Culture a été surpris par l'Adjoint à l'Animation Sociale et enfin vous n'étiez pas là, vous n'avez pas pu constater les dégâts que ça a fait dans votre assemblée (rires).

Pour l'équipement sanitaire et social, les dépenses sont exécutées à 56 %, pour les transports et communications par contre on atteint là les sommets, 88 %, félicitations aux Adjoints qui ont à s'occuper de ce secteur. Pour l'urbanisme on dégringole à nouveau à 61 %. Ce qui serait intéressant, c'est d'avoir une très courte explication sur cette faiblesse dans certains secteurs de la consommation des crédits d'investissement. Je noterai aussi que le sport est tout à fait à l'honneur puisqu'on arrive à 87 % de consommation. Ainsi, en agissant de la sorte, vous éviterez évidemment les reproches de la Chambre Régionale des Comptes. Vous avez l'air de vous en moquer, il y en a d'autres qui s'asseyaient sur le droit bourgeois, mais enfin j'ai beaucoup de respect pour la Chambre Régionale des Comptes et pour la Cour des Comptes, elles sont là pour apprécier le travail qui est fait par les collectivités et la bonne gestion des fonds publics qui sont mis à notre disposition. Tout à l'heure on aura l'occasion d'y revenir lorsqu'on abordera les observations de la Chambre Régionale des Comptes. J'ai terminé Monsieur le Président.

M. de SURY : Monsieur le Maire, voulez-vous répondre à ces observations ?

M. LE MAIRE : Je vais répondre aux questions classiques et traditionnelles de M. TOURRAIN, donc mes réponses n'auront rien d'original. Vous avez noté quand même que la photo était bonne, on a au moins quelque chose de bien. Si le budget est mauvais, vous l'avez répété, et s'il y a déséquilibre entre investissement et fonctionnement, vous le soulignez chaque année, vous savez pourquoi. Notre Assemblée Communale gère une collectivité dont les dépenses de fonctionnement ne sont pas comparables à celles d'une collectivité comme la Région par exemple. Nous répondons aux besoins des habitants pour leur offrir tous les services. Nous avons donc besoin d'un fort budget de fonctionnement et d'un personnel important. Les frais de personnel représentent 50 %, c'est vrai mais ça correspond à la nature même des services que l'on rend dans notre type de gestion directe.

Nous avons une part d'investissement qui est allée en s'améliorant ; vous avez dit que c'était grâce à vous, il faut que l'opposition serve à quelque chose ; lorsque vos propositions sont bonnes, nous essayons de les appliquer. Les impôts ont été limités grâce à l'opposition, bien sûr. On va se demander d'ailleurs qui gère le budget, si c'est la majorité ou si c'est l'opposition. Les impôts ont été limités et vous constatez cependant une hausse de 4 %, 7 % car les bases augmentent. Nous respectons notre engagement de limiter l'augmentation de la pression fiscale au taux de l'inflation de l'année précédente, mais les bases augmentent parce qu'il y a davantage de logements, d'appartements, et une assiette plus importante de la taxe professionnelle.

Quant à la faiblesse des taux de réalisation que vous constatez dans quelques services, je pense à la voirie, il y a des programmes qui ne dépendent pas du budget de la Ville, alors que pour le sport par exemple où il n'y a pratiquement pas de subventions et que la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville, nous atteignons un taux de réalisation important. Mais lorsque la décision dépend soit de l'Etat, soit de la Région, soit du Département et que la Ville apporte son fonds de concours, nous avons effectivement tendance à ne pas avoir les mêmes taux de réalisation. Quand plusieurs collectivités doivent décider, l'effet d'entraînement n'est pas le même que lorsque seule la Ville est chargée de la réalisation. Nous avons par rapport à l'ensemble des villes que je connais bien un taux de réalisation qui est parmi les plus performants. Quand on dépasse 70 % de taux de réalisation pour des investissements et des équipements, je crois qu'on peut soutenir la comparaison avec bien d'autres collectivités de la même importance que la Ville de Besançon. Voilà quelques réponses aux observations toujours pertinentes de M. TOURRAIN, mais qui, effectivement d'une année sur l'autre, n'ont pas l'avantage d'être tellement originales.

M. TOURRAIN : Tout à l'heure on verra qu'on devient originaux.

M. de SURY : J'ai des demandes d'intervention de Mme FOLSCHWEILLER, de M. VUILLEMIN et de M. NACHIN.

Mme FOLSCHWEILLER : Il y aurait tellement de choses à dire que j'ai été obligée de faire un peu le tri et je m'en tiendrai à trois remarques. La première concerne le logement. Vous savez que le problème du logement me préoccupe au plus haut point, et dans le rapport comparatif sur les dépenses qui ont été faites depuis 1988, je note que les investissements faits en terrains, immeubles et pas-de-porte ont diminué en francs courants et en francs constants. Je pense que si on veut résoudre le problème du logement, il faut investir dans des terrains et des immeubles. C'était la première remarque.

La deuxième concerne le retard de versement de subventions. J'en citerai deux : le retard du versement de l'aide de l'Etat au fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts qui crée un déséquilibre et le retard des subventions du Ministère de l'Agriculture qui date de 1990, 1991 et 1992. Monsieur le Député de la majorité, faites quelque chose. Peu importe, on ne va pas aller voir le passé, maintenant il faut résoudre les problèmes.

La troisième chose, et c'est là une remarque qui conforte les inquiétudes que nous avons lors de la discussion budgétaire, concerne la volonté d'augmenter la part des investissements et de diminuer les dépenses de fonctionnement. En effet, nous avons dit à l'époque que quand on augmente les investissements on augmente obligatoirement les dépenses de fonctionnement. Or si on lit le rapport relatif à l'analyse financière et au redéploiement des ressources, on s'aperçoit qu'il y a des économies énormes qui sont faites par rapport au problème de personnel. En 1992, il y a eu des suppressions d'emplois, excusez-moi Monsieur TOURRAIN, mais je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Je vais prendre deux exemples précis ; le premier je ne sais pas exactement quelle valeur il a parce que je ne sais pas encore si le service Voirie est passé sous les fourches caudines de Bossard Consultants mais la Ville a augmenté ses surfaces d'aménagement, ne serait-ce qu'à la ZAC de Châteaufarine et à la ZAC de Planoise, ce qui veut dire que les dépenses d'entretien des espaces verts et des jardins liés à ces surfaces nouvelles vont augmenter. Alors j'aimerais bien savoir ce qu'il va en être par rapport aux dépenses de fonctionnement de ce secteur. Le deuxième exemple qui est très préoccupant, nous le verrons, concerne la restauration municipale ; d'un côté le nombre des repas servis dans les cantines scolaires est en augmentation, on a ouvert une nouvelle cantine à l'école de la Butte maternelle et d'un autre côté il y a des réductions de personnels importantes dans le secteur scolaire. Alors je me demande si la qualité du service public va pouvoir être maintenue dans les années qui viennent.

M. de SURY : Je remercie Mme FOLSCHWEILLER et je propose à M. VUILLEMIN d'intervenir.

M. VUILLEMIN : Ma première intervention concernera le budget du personnel. Je vais d'abord répondre directement à une question posée par M. TOURRAIN qui s'inquiétait de savoir si le chapitre 61 concerne bien l'ensemble des dépenses du personnel, la réponse est oui. Deuxièmement, je voudrais rappeler que l'an dernier, notre assemblée a décidé de faire passer sur les crédits du personnel les dépenses notamment de treizième mois qui avant figuraient sur la ligne 657 au titre de subvention, ça représente environ 22 MF, ce qui explique en grande partie la hausse du pourcentage du budget personnel de 48 à un peu plus de 50 %. Il faut se rappeler ce qu'on a fait mais il y a une cohérence dans tout cela.

Je voudrais également rappeler, on a déjà évoqué le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, que le choix qui a été fait par la Ville de Besançon d'utiliser la gestion directe, ça a été rappelé par le Maire tout à l'heure, ce choix a bien évidemment des conséquences tant au regard des effectifs que des dépenses de budget, c'est cohérent il faut assumer. On rappelle aussi qu'un certain nombre de dépenses, on a évoqué tout à l'heure dans un dossier précédent la masse que représente le budget des sapeurs-pompiers, actuellement sont supportées par la Ville seule alors qu'ailleurs c'est supporté par des structures intercommunales. C'est bien de faire des remarques mais il faut intégrer tout cela dans la situation de la Ville de Besançon. C'est ce que je voulais dire dans un premier temps pour le personnel.

Il vient d'y avoir une question sur l'enseignement, je pensais en parler tout à l'heure quand on parlera de l'analyse, mais enfin je vais le dire tout de suite. Effectivement une des premières remarques qui est faite dans le tableau de la restauration scolaire, c'est la remise à disposition des agents et notamment je crois la suppression de 6 postes de surveillant en deux étapes, 3 qui ont déjà été faites et les 3 autres en fonction des effectifs de la prochaine rentrée scolaire. On a ouvert une nouvelle salle à manger, mais la gestion des surveillants, il y en a 270, est générale pour l'ensemble des 76 restaurants scolaires. On peut très bien ouvrir ici avec un surveillant supplémentaire et, parce qu'il y a une nouvelle organisation ou parce que les effectifs baissent ailleurs, récupérer un poste de surveillant. Ça ne remet pas en cause la qualité, simplement ça veut dire que le service gère au plus près les effectifs présents dans nos restaurants scolaires. Il les gère très bien.

M. NACHIN : J'indique tout de suite que je m'abstiendrai lors du vote puisque je n'ai pas voté le budget, cela me semble logique. Je voudrais souligner deux faits qui sont sans doute majeurs et ensuite revenir sur un problème important, la question de l'emploi.

Vous avez évoqué tout à l'heure la réalisation du plan de jalonnement. J'ai eu l'occasion de le dire à la commission, je ne comprends pas pourquoi on a transformé sur les panneaux les noms de lieux de Besançon. On a bien Palente et Planoise mais la Butte c'est devenu Butte, les Orchamps c'est devenu Orchamps, les Tilleroyes c'est devenu Tilleroyes, la Grette c'est devenu Grette, les Montboucons c'est devenu Montboucons. Or Monsieur le Maire, je crois que vous parlez toujours du Russey, vous allez au Russey, vous n'allez pas à Russey, vous y allez de temps en temps quand même. Quand on dit les Gras, les Fins, le Russey et l'article fait partie du nom des lieux et je ne comprends vraiment pas pourquoi il y a eu cette suppression. Alors est-ce que c'est dans le cadre des réductions de dépenses qu'on a supprimé les articles ? Je crois que ce n'est pas une très bonne chose. Il doit y avoir une explication mais en tout cas les historiens seront d'accord avec moi pour dire que ce n'est pas acceptable, n'est-ce pas Monsieur PINARD (rires) ?

Deuxième point, vous avez évoqué le parking de la Mairie. Je dis que la cour de la Mairie est une très belle réalisation. Il faut voir la fréquentation de la cour de la Mairie, les gens qui viennent s'y reposer, s'asseoir, c'est vraiment très agréable. Par contre, en ce qui concerne le parking, nous avons

là un équipement tout à fait remarquable mais qui est sous-utilisé, il suffit de regarder le panneau qui indique le nombre important de places disponibles et de constater les voitures qui stationnent à proximité immédiate, sur les trottoirs dans la rue Mégevand, dans la Grande Rue, place Saint-Pierre, c'est une aberration. Je crois que si vous ne mettez pas bon ordre à cela, vous allez être épinglé dans deux ou trois ans par la Chambre Régionale des Comptes. Il y a un gaspillage qui n'est pas acceptable. Vous avez évoqué des réalisations tout à fait remarquables, le CLA, le Lycée Ledoux.

Je voudrais revenir sur la question importante de l'emploi. Je crois que M. TOURRAIN, comme vous-même Monsieur le Maire, je suis au regret de vous mettre dans le même sac, vous n'avez pas encore effectué votre révolution culturelle et je me réjouis que dans l'actuelle majorité il y ait des gens, comme Philippe SEGUIN, qui ont compris un certain nombre de choses qui étaient dites par les écologistes depuis un certain nombre d'années, en particulier que ce n'est pas en supprimant des emplois dans la fonction publique et également dans les collectivités locales qu'on va résoudre le problème du chômage. C'est une des raisons pour lesquelles je n'avais pas voté le budget, c'est une erreur que de prétendre toujours qu'il faut réduire les emplois. On ne va pas faire de tous les chômeurs de Besançon des employés municipaux c'est bien évident, mais je crois que la Ville de Besançon doit jouer son rôle comme les administrations, comme la SNCF, etc. pour créer des emplois et assurer le service public. Je pense que se glorifier d'avoir supprimé ou ne pas avoir pourvu 25 emplois est un constat d'échec.

M. de SURY : Je remercie M. NACHIN et je passe la parole à M. TISSOT.

M. TISSOT : Je voulais apporter une précision à propos de ce qu'a dit tout à l'heure Michèle FOLSCHWEILLER sur l'investissement de la ville en matière de logement. Je ne crois pas qu'on puisse mesurer l'effort de la Ville en matière de logement par ses achats de terrains ou d'immeubles, ce n'est pas comme cela que ça se passe. C'est à l'organisme logeur de faire ces recherches de terrains et d'immeubles en fonction de sa politique d'implantation et l'effort de la Ville se manifeste sous une autre forme. Je n'ai pas en tête toutes les participations de la Ville mais elles sont quand même assez considérables. On va bientôt livrer à la rentrée l'immeuble du Clos de Bregille rue Fabre, pour lequel la Ville a participé à hauteur de 600 000 F ; pour Brulard on n'en parle pas puisqu'il s'agit de plus de 10 MF, c'est considérable. En ce qui concerne la livraison des logements étudiants sur la Place de l'Europe, il y a une participation de la Ville de 700 000 F, pour les travaux qui sont en cours rue Boulloche il y a un million de francs de participation de la Ville. Donc à chaque fois que l'Office d'HLM prend une initiative, il y a une aide très substantielle de la Ville mais ce n'est pas à elle à chercher les terrains. Elle peut toutefois utiliser le droit de préemption au bénéfice d'un organisme logeur pour l'aider à acquérir un terrain mais ce n'est pas à elle de l'acheter.

D'autre part, j'ai déjà consulté la Municipalité pour l'immeuble du quai Veil Picard, siège de l'Office ; il s'agira en voir sous quelle forme cet immeuble sera transmis à l'Office d'HLM, soit il sera vendu mais il y aura une subvention équivalente pour permettre à l'Office de monter une opération, soit il sera cédé gratuitement. Donc encore un effort important. On ne peut pas dire que la Ville ne fasse pas d'efforts pour le développement du logement.

M. de SURY : Merci Monsieur TISSOT. Je passe la parole à Mme GUINCHARD-KUNSTLER.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : J'aimerais faire trois remarques. La première concerne le Centre de Linguistique Appliquée où la Ville a participé financièrement à la réalisation ; je trouve qu'il y a une erreur lourde qui a été faite pour le fonctionnement du CLA, c'est le choix de ne pas climatiser pour un certain nombre de raisons qui peut gêner le développement du CLA en été parce que le CLA a une grosse activité en cette saison. Je souhaiterais que le Conseil Régional qui est le maître d'ouvrage de cet établissement revoie de façon forte ce dossier. C'est gênant en terme d'image tout simplement par rapport au CLA et par rapport à son futur développement.

La deuxième chose concerne le taux de réalisation. Je suis sûre qu'on ne se retrouve pas comme le Conseil Régional à lancer des travaux qui ne peuvent être financés actuellement comme on l'a vu pour les lycées de l'ensemble de la région. Les taux de réalisation qu'on nous a montrés prouvent que la Ville maîtrise très bien l'ensemble de ses taux de réalisation et de ses investissements, ce n'est pas le cas de toutes les collectivités locales, en tout cas ce n'est pas le cas du Conseil Régional cette année.

La troisième remarque concerne le personnel. C'est vrai, c'est un débat qui est difficile que nous aurons à mener de façon très responsable tous ensemble dans les années à venir et qu'il y aura de notre part à nous, élus politiques, une recherche régulière d'équilibre afin d'éviter la perte d'un certain nombre d'emplois mais en même temps de faire en sorte que les impôts locaux n'augmentent pas. Nous devons tous faire preuve d'imagination et de sagesse par rapport à ce dossier-là. Et je crois qu'il faut le dire avec toute la gravité des problèmes d'emplois actuellement.

M. de SURY : Merci Paulette GUINCHARD-KUNSTLER. J'ai deux demandes d'intervention de MM. JACQUEMIN et VIALATTE.

M. JACQUEMIN : C'est bref, c'est simplement une réponse aux propos de Mme GUINCHARD-KUNSTLER. Je reviens sur la construction de la City. A mon sens, il y a eu au départ un choix de partis architecturaux sur l'ensemble de ce bâtiment, que ce soit le CLA ou tous ceux qui viendront là. Au départ, dans le cadre du concours, semble-t-il il n'y a peut-être pas eu les réflexions suffisantes à partir du moment où l'architecte a pris le parti de structures métalliques que vous connaissez tous et qui devient tous les jours un peu plus familier à nos yeux. C'est à ce moment-là qu'il fallait dire que le choix d'une telle structure entraînait un surcoût qui était celui de la climatisation des locaux. Je crois d'ailleurs Madame que le problème se pose actuellement pour le CLA mais je crois savoir aussi qu'il se pose pour ceux qui viennent derrière et personne n'est encore sorti tout à fait de cette difficulté car naturellement il y a un surcoût à la construction.

M. de SURY : Merci Monsieur JACQUEMIN. Monsieur VIALATTE.

M. VIALATTE : Je serai également très bref, je voulais un éclaircissement sur un chiffre. M. le Maire dans son exposé liminaire sur le compte administratif tout à l'heure, évoquait pour l'année 1992 des recettes liées au fonctionnement du parking de la Mairie de 3 MF, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes évoque le chiffre de 1 300 000 F, je voulais connaître le chiffre exact.

M. LE MAIRE : Vous parlez de 3 MF de location de la Ville. La Ville paie 3 MF, ce n'est pas des recettes, les recettes effectivement sont inférieures. Pour en revenir à ce parking dont on a dit tout à l'heure qu'il n'était pas suffisamment occupé, il faut savoir qu'il doit rester quand même quelques places pour les abonnés. Or il y a tout près de 300 abonnés maintenant sur les 600 places et on ne peut pas aller au-delà de 300 abonnés. Pourtant il y en a peut-être 250 ou 270 et donc les 4 premiers demi-niveaux sont souvent occupés, je crois qu'on suit à peu près les prévisions qui avaient été faites. Il n'y a pas de sous-occupation, les usagers sont maintenant habitués à ce parking de la Mairie.

Quant à la climatisation du CLA, il faut savoir aussi que le surcoût en matière de climatisation avait été prévu mais que la Région, pour rester dans l'enveloppe financière prévue, a décidé de ne pas installer la climatisation, c'est clair. Et maintenant il faut mettre de 2,5 MF à 3 MF pour ces travaux. Vous pensez bien qu'on avait prévu une climatisation.

M. de SURY : Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je vous propose, Monsieur le Maire, conformément à l'article L 121.13 du Code des Communes, de bien vouloir vous retirer pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

Je mets aux voix le compte administratif. Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale adopte le compte administratif à la majorité, 41 Conseillers votant pour, 12 s'abstenant et 2 votant contre.

Je vous demande de faire entrer M. le Maire.

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vous remercie pour votre gestion et je vous informe que le Conseil a approuvé le compte administratif à la majorité, 41 Conseillers ayant voté pour, 2 contre et 12 s'étant abstenus.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.